



**CENTRE D'ÉTUDES  
JACQUES GEORGIN**

Le Centre d'Études Jacques Georgin est un centre d'éducation permanente reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles  
ASBL Centre d'Etudes Jacques Georgin, 127, chaussée de Charleroi, 1060 Bruxelles  
N° entreprise 0412.759.942. RPM: Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. BE30 7320 3232 6111

## **Note d'analyse 8 – 23 du Centre d'études Jacques Georgin « Faire de l'enseignement qualifiant, une filière d'excellence »**

Bruxelles, le 19 novembre 2023

**Par Christophe DUBOIS**

**Conseiller socio-économique du Centre d'études Jacques Georgin**

### **Avant-propos**

La présente note d'analyse constitue la synthèse du colloque co-organisé par le CEG et le groupe DéFI du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 22 mars 2023, ayant pour thème « Faire de l'enseignement qualifiant, une filière d'excellence ».

La relance de l'enseignement qualifiant se trouve au cœur du Pacte pour un enseignement d'excellence conclu en 2017 entre tous les acteurs du monde éducatif francophone.

La filière qualifiante de notre enseignement secondaire offre à nos jeunes la possibilité d'explorer différents métiers, savoir-faire et compétences essentiels pour leur épanouissement personnel et leur intégration dans la vie professionnelle. Cependant, à l'heure actuelle, cette filière est malheureusement toujours considérée comme une filière de relégation pour les élèves ayant des difficultés scolaires, et cette perception n'est pas sans fondement. En effet, les constats sont nombreux : un taux d'échec plus élevé que dans les autres filières, une orientation vers des métiers considérés comme moins prestigieux par un certain public, éprouvants physiquement et souvent moins rémunérateurs. Tout cela contribue à créer une spirale négative pour les élèves qui s'engagent dans cette voie et peut les amener à se sentir exclus ou rejetés.

## Accueil par Christophe Dubois, Conseiller socio-économique du CEG



Mesdames et Messieurs, en vos titres et fonctions respectifs, soyez les bienvenus.

Au nom du Centre d'Études Jacques Georgin et du groupe DéFI siégeant au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je souhaiterais vous remercier de nous honorer de votre présence lors de ce colloque.

Je tiens également à remercier le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui nous accueille en son sein pour la tenue de cet événement.

Ce soir, le thème autour duquel nous sommes rassemblés portera sur la question de l'enseignement qualifiant et, surtout, des manières dont il est possible d'en faire une filière d'excellence.

En effet, si l'enseignement constitue le pilier majeur de notre société. Il est, à la fois, un facteur d'équité entre les individus, de cohésion sociale, d'innovation et de prospérité économique, dans son dernier mémorandum, publié en 2019, la Fondation pour l'Enseignement nous signalait qu' 1 enfant sur 4 vit sous le seuil de pauvreté en Wallonie; 4 sur 10 à Bruxelles. 13% des 18-24 ans sont hors de tout système. Le chômage des jeunes reste à des niveaux préoccupants, proche des 30% dans certains bassins de vie. La performance (qualité, équité et efficacité) de l'école francophone est globalement insatisfaisante, malgré le travail remarquable de dizaines de milliers d'enseignants et de leurs directions. Les résultats sont hétérogènes (notamment de fortes disparités entre écoles selon leur indice socio-économique) :

- ▶ Résultats (PISA) sous la moyenne européenne; taux de redoublement et coût élevés ;
- ▶ Échec scolaire et orientation vers l'enseignement qualifiant et spécialisé très corrélés au contexte socio-économique des élèves ;
- ▶ Déficiences constatées dans les savoirs de base, compétences transversales et entrepreneuriales, éveil aux technologies (dont le numérique), lien avec le concret<sup>3</sup> ; L'enseignement obligatoire est confronté à une pénurie de personnels enseignants. Les enseignants sont en outre globalement trop déconnectés des réalités socio-économiques. L'offre d'options et les contenus enseignés dans l'enseignement qualifiant ne sont pas assez en phase avec l'évolution des métiers (savoirs de base, savoir-faire et savoir-être) et les nouveaux savoirs/compétences, spécifiquement les Sciences, Technologies, Engineering, Mathématiques (STEM).

Le paysage actuel de l'enseignement qualifiant manque de lisibilité. La pénurie de personnels qualifiés dans les entreprises freine leur croissance. Or, les besoins en personnel qualifié évoluent vite avec les nouvelles technologies. Rappelons-nous un enseignement de qualité est décisif pour assurer équité, cohésion sociale, innovation et prospérité économique !

Ensemble, avec l'appui de plusieurs spécialistes de la question, nous explorerons les différentes pistes nous menant vers un enseignement qualifiant d'excellence. Ont généreusement accepté notre invitation :

- Olivier Remels de la Fondation pour l'Enseignement ;
- Merlin Gevers de la Ligue des Familles ;
- Najwa Saoudi, Jeunes, Ecole, Emploi, tout un Programme, dispositif visant à faciliter la transition vers la vie active ;
- Bernard Hubien de l'UFAPEC ;
- Patrick Lenaerts, Directeur adjoint au SeGEC ;
- Gauthier De Vos (EMBUILD) - (anciennement la Confédération de la Construction).

D'ores et déjà merci à eux. Je cède désormais la parole à Michaël Vossaert.

## Introduction par Michaël Vossaert, Député et chef de groupe DÉFI au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Ce colloque doit nous amener à nourrir une réflexion collective. Notre objectif est le suivant : se nourrir de vos expertises, préparer, après débats, et, ensuite, lancer un programme de réactions ou de propositions très concrètes.

La question qui va nous occuper, ce soir, est la suivante : « Comment valoriser l'enseignement qualifiant ? »

Au préalable, notre groupe parlementaire nourrit une réflexion globale quant à la manière dont les élèves sont orientés vers les différentes formes et sections de l'enseignement secondaire qualifiant. Cette réflexion est inhérente à un constat interpellant.

En effet, chaque année, ce sont 11 000 jeunes qui quittent l'enseignement secondaire sans diplôme, dont 80% sont issus du qualifiant. En outre, l'enseignement qualifiant (technique et professionnel) scolarise près de 50 % des élèves des quatre dernières années de l'enseignement secondaire : au 2ème degré, 42,5 % des élèves fréquentent l'enseignement technique de qualification ou l'enseignement professionnel. Cette proportion s'élève à 49 % au 3ème degré.

Pourtant, l'enseignement de qualification n'est pas bien considéré, notamment parce qu'il est perçu comme filière de « relégation ».

Les raisons de sa dévalorisation résultent, d'une part, de sa situation par rapport aux autres filières et, d'autre part, de sa prise en considération au sein de la société.

Pourtant, la filière du qualifiant n'est pas une filiale de relégation ! il est indispensable de la valoriser ! C'est notre objectif ! C'est pourquoi nous souhaitons travailler avec vous, les experts de terrain pour pouvoir aborder ces questions de manière très franche mais avec des propositions qui initie un véritable changement de paradigme.

Je vous remercie d'avance déjà pour toutes vos interventions. J'ai le plaisir de céder la parole à Monsieur O. Remels.

## Olivier Remels, Administrateur délégué de la Fondation pour l'Enseignement



Je remercie le CEG et le groupe DÉFI du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation de ce colloque qui, je pense, s'avère très utile, notamment à ce stade des débats sur l'avenir de l'enseignement qualifiant, qui peut être lié avec celui de la Formation Professionnelle.

Je vais passer assez vite sur les constats, tant je souhaite vous entretenir de projets concrets. Vous savez que la Fondation fait aussi des recommandations sur des bases d'expertise. Ces expertises que nous partageons avec tous les groupes politiques ainsi que sur notre site Internet. Comme je vous le disais, aujourd'hui, je voudrais partager avec vous des expériences de terrain, dans une perspective de recherche et action. Il s'agit de la recette que nous mettons en œuvre avec la Fondation depuis, maintenant, une dizaine d'années. Aussi, plutôt qu'émettre des propositions, essayons de mettre en œuvre un certain nombre de choses.

On voit comment on peut faire bouger les lignes et si les lignes bougent dans le bon sens, alors c'est pertinent d'en parler et de formaliser des recommandations.

Je voudrais particulièrement insister sur un message clé : l'école reste le lieu par excellence pour créer une citoyenneté, installer des savoirs et compétences de base et aussi pour créer une forme de cohésion sociale ; nous savons à quel point cela est important dans notre société, aujourd'hui. Il n'y a pas beaucoup de lieux, après on peut rassembler les jeunes, se mettre d'accord sur un certain nombre de choses même si l'éducation est formelle.

La Fondation pour l'Enseignement (FPE), fondation d'utilité publique, encourage le dialogue privilégié entre les organisateurs de l'école (les 4 fédérations de pouvoirs organisateurs CPEONS, CECP, FELSI, SeGEC et Wallonie-Bruxelles Enseignement) et les représentants des entreprises (UWE et plusieurs secteurs et entreprises impliqués dans les travaux) en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La FPE poursuit son travail de dialogue, d'échanges, d'incubateurs d'idées auprès de nos différents partenaires. À ce propos, nous ne sommes jamais dans une posture de critique gratuite ; aujourd'hui, le monde de l'école doit faire face à une situation plus difficile qu'il y a 20 ou 30 ans, tant les enjeux liés à la relation entre formation et emploi sont devenus importants. Dès lors, c'est par le biais des collaborations entre l'école et l'entreprise que nous pouvons contribuer à améliorer l'équité et la qualité du système éducatif, au travers d'analyses, de propositions concrètes et de projets innovants coconstruits avec des acteurs de l'écosystème.

La FPE crée davantage de synergies et diffuse les bonnes pratiques via ses réseaux, générant ainsi des approches efficaces à grande échelle, notamment via la formation continue et l'accompagnement des personnels de l'enseignement. Aspect sur lequel je reviendrai ultérieurement lors de cette présentation.

La FPE vise également l'épanouissement de tous les élèves jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle, en agissant dans l'enseignement général et dans l'enseignement qualifiant.

À ce dernier égard, la Fondation a vocation à défendre la notion d'entreprise, en dépit du fait que cette notion mobilise divers acteurs. C'est pourquoi, en matière de relation entre le monde scolaire et celui de l'entreprise, je souhaiterais aborder 3 défis, plutôt 3 points qui posent problème ce jour : le nombre trop peu élevé d'élèves orientés vers les filières du qualifiant, le manque d'enseignants qualifiés et, corollaire à cette difficulté, le manque de formation et de préparation des élèves qui, après avoir été certifiés, embrassent une carrière dans les métiers en pénurie. Pour nous, ces 3 défis constituent un 3 points importants, 3 points de douleur qu'il est indispensable de soigner à termes.

Ces 3 défis ou points de douleur puisent leur origine dans une problématique commune et identifiée : on peine à informer, motiver et préparer les élèves vers les filières menant aux métiers porteurs, qui sont pourtant passionnants et indispensables à notre économie. Il est indispensable de relever ces 3 défis sans plus tarder. En effet, à l'heure actuelle, les statistiques disponibles démontrent que 1 demandeur d'emploi wallon sur 2 (2 sur 3 à Bxl) est sans diplôme du Secondaire supérieur. 80% des décrocheurs sont issus de l'enseignement qualifiant.

Actuellement, l'enseignement francophone cumule des difficultés qui ont un impact sur l'emploi des jeunes et sur les entreprises qui peuvent être résumées de la manière suivante :

1° Sous le seuil de pauvreté : 1 enfant sur 4 en Wallonie et 4 enfants sur 10 à Bruxelles.

2° Résultats scolaires (PISA) sous la moyenne UE : 1 an de retard sur la Flandre à 15 ans et jusqu'à 2 ans de retard en Professionnelle.

3° Échec, décrochage élevé et orientation vers le Qualifiant fortement corrélés à la situation socio-économique des élèves (ISE).

4° Contenus enseignés trop peu connectés aux réalités socio-économiques : savoir-être, connaissance de base et compétences métiers, entreprise, numérique.

5° Grande majorité des élèves du Qualifiant (Technique et Professionnel) scolarisés dans des options peu porteuses d'emploi.

Pourtant, l'école constitue le lieu permettant cohésion sociale, citoyenneté, savoirs et compétences de base, éducation aux métiers pour TOUS les élèves, c'est-à-dire le principe d'équité.

Au niveau de la FPE, nous avons identifié trois chantiers prioritaires :

1° L'orientation positive : il s'agit de donner du sens aux apprentissages en soutien de l'orientation positive.

2° L'éducation aux métiers : il s'agit d'améliorer l'enseignement des métiers pas des collaborations écoles-entreprises. En matière de partenariat écoles-entreprises, le Pacte d'Excellence constitue une balise pour chacun ; il s'agit d'une feuille de route qui s'applique sur plusieurs législatures, indépendamment des résultats électoraux. Cela doit être souligné.

3° La mobilité professionnelle : il s'agit de réduire la pénurie d'enseignants, en suscitant des reconversions positives, notamment en attirant les enseignants de seconde carrière. À cet égard, une initiative est mise en place par la Flandre. Il est possible de mobiliser des professionnels de l'entreprise afin qu'ils puissent enseigner, moyennant certaines conditions, précisées dans un contrat de service. Si cette initiative n'est sans doute pas la panacée, elle constitue une piste intéressante à explorer ; il existe certainement de nombreuses manières de réduire la pénurie d'enseignants, à condition de ne pas avoir peur de faire preuve de créativité.

À ces trois chantiers prioritaires, il est indispensable d'inclure le numérique éducatif. En effet, il est nécessaire de mettre en place, et cela de manière actualisée, une véritable stratégie numérique au bénéfice de l'éducation.

L'un des éléments importants de cette stratégie concerne les référents numériques (et cellules numériques) dont le statut devrait être précisé. Un maximum de souplesse devrait également être laissée aux écoles dans l'allocation et la mutualisation de moyens à ce type de profil par rapport aux autres missions qui leur incombent. L'expérience de ces dernières années a également montré à quel point le rôle des conseillers techno-pédagogiques (CTP) était essentiel pour développer les compétences numériques et soutenir l'évolution des pratiques des enseignants. Ces ressources seront particulièrement sollicitées dans les prochaines années si l'on tient compte à la fois du passage d'un nombre croissant d'écoles secondaires au "1 pour 1" et des nombreux autres besoins à rencontrer. Il est essentiel que les montants dédiés à leur financement soient pérennisés (en ce compris l'indexation des enveloppes budgétaires correspondantes). Toutes les pistes permettant de renforcer (de façon temporaire ou définitive) leur nombre grâce à une utilisation souple d'autres budgets relatifs au numérique (p.ex. lié à la formation ou aux services centraux SGNE/équipe du Pacte) devraient être considérées. Il semble pertinent d'impliquer dans la rédaction de cette nouvelle stratégie les acteurs de terrain qui seront amenés à la mettre en pratique dans le futur (p.ex. via le CINE ou un groupe consultatif alternatif impliquant les FPO, WBE et des acteurs externes à définir).

Actuellement, en matière de connectivité externe, dans la répartition des compétences convenue entre les Régions et la FWB, c'est cette dernière qui est chargée de la connectivité externe des écoles. Un budget de 5 M€ est prévu pour aider les écoles qui souffrent d'une bande passante Internet insuffisante à l'entrée de leur établissement. Il est essentiel qu'un plan pluriannuel de soutien puisse être défini et implémenté et qu'il ait pour ambition que l'ensemble des écoles bénéficient d'un niveau connectivité compatible avec le nombre de machines qui ont besoin de cette bande passante, en ce compris pour les écoles secondaires qui décident d'adopter la stratégie d'équipement "1 pour 1" de leurs élèves, proposée par la FWB où ce nombre de machines est particulièrement important. Concrètement, les écoles devraient pouvoir introduire une demande soit pour bénéficier d'une connexion classique avec une bande passante suffisante pour les écoles qui n'équipent pas leurs élèves, soit de la fibre optique pour les écoles qui ont des besoins plus importants parce qu'elles adoptent une stratégie d'équipement "1 pour 1".

LA FPE est également un incubateur de projets. En matière d'innovation, à Bruxelles, nous avons soutenu et développé un projet intitulé *Story-me. Story-me*, entre 2017 et 2020, c'était un projet-pilote visant le développement des compétences entrepreneuriales chez les jeunes bruxellois de l'enseignement qualifiant : 6000 élèves en ont bénéficié, dans 11 écoles participantes, et 200 enseignant(e)s ont été accompagné(e)s pour plus de 800 ateliers en classe. Cette version pilote du projet, tel un laboratoire, soutenu par un consortium de philanthropes, a permis d'affiner notre compréhension des besoins des jeunes, et d'identifier les axes prioritaires à viser dès la rentrée des

classes prochaine. Dès l'année scolaire 2021-2022, la mission de Story-me fut d'accompagner les jeunes à devenir acteurs de leur vie, au travers du développement de la confiance en soi, de la découverte des métiers (dont les métiers STEM) et de la capacité à identifier et à porter son propre projet d'orientation.

Concrètement, des parcours complet d'activités par année, dédiées à ces compétences, furent mis en place avec +/- 25 classes de 2e secondaire et +/- 50 classes de 3e secondaire technique ou professionnelle à Bruxelles en 2021-2022.

Le programme *Story-me* cadre directement avec les ambitions du Pacte d'Excellence, et vise à accompagner les établissements scolaires et leurs équipes pédagogiques dans la mise en place du future Tronc commun Polytechnique et Pluridisciplinaire (horizon 2029).

Le contenu des activités est construit en lien avec les programmes de cours des jeunes, afin de renforcer l'articulation du projet et les réformes en cours et à venir. Le programme *Story-me* s'inscrit dans les plans de pilotage des écoles et pourra aussi s'intégrer aux 3ème année Polyvalentes, un cadre pilote visant à préciser et à accompagner le choix d'un métier à l'entame du parcours dans le qualifiant.

Enfin, en intervenant 3 années au sein de chaque établissement scolaire participant, *Story-me* accompagnera les enseignants dans le développement des compétences visées chez les jeunes, afin de renforcer la capacité de tous leurs élèves à poser des choix positifs pour eux-mêmes.

Depuis son lancement, *Story-me* rassemble un nombre impressionnant de parties prenantes complémentaires et essentielles pour le succès du projet : acteurs philanthropiques (réunis dans un Comité de Gestion) et associatifs, les équipes pédagogiques des écoles, les fédérations de pouvoirs organisateurs de l'Enseignement, les représentants des chantiers du Pacte pour un Enseignement d'Excellence- Orientation, Accrochage scolaire et Référentiels- (réunis dans une Comité d'apprentissage) qui veillent à une bonne articulation du projet au système éducatif. Des liens sont aussi établis avec la Cité des métiers, Perspectives.brussels et l'Instance Bassin de vie Enseignement-Formation-Emploi de Bruxelles.

Tous joignent leurs forces en vue de contribuer à un même objectif : accrocher les jeunes et les aider à développer des perspectives professionnelles épanouissantes.

Outre le projet Story-me, nous travaillons également sur un parcours « STEAM, pour parcours intersectoriel de découverte des métiers, notamment avec d'autres fédérations sectorielles, telles Agoria ou la Febiac. Nous venons de signer un accord de partenariat pour renforcer justement ces aspects liés au métier. Notre focus est le suivant : articulation des ressources métiers aux référentiels/programmes de cours et soutien aux bonnes pratiques. Pour y parvenir, nous nous appuyons sur sur 3 groupes de travail mixtes réunissant fédérations de pouvoirs organisateurs / WBE, fédérations d'entreprises (sectorielles et intersectorielles), et la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration Générale de l'Enseignement, Académie Royale de l'Enseignement Supérieur - ARES), nourries de consultations d'acteurs de l'information métiers/orientation (cités des métiers, établissements scolaires, instance Bassin EFE, etc.). Cela nous permet de formuler une liste de recommandations :

- Input des secteurs sur les métiers dans le futur référentiel « Formation Manuelle, Technique, Technologique et Numérique » (FMFTN) du tronc commun ;
- Recommandations méthodologiques d'articulation des ressources métiers aux référentiels en soutien de l'orientation ;
- Outils d'aide à l'auto-évaluation pour les enseignants et critères de qualité des ressources métiers ;
- Facteurs pour une approche STEM à l'école, en vue de projets-pilotes impliquant les acteurs écoles et entreprises ;
- Approches qualitatives des ressources à disposition en matière d'information sur les métiers et les STEM.

Ensuite, l'autre projet que nous portons se nomme « Entr'apprendre ». Il vise la formation continuée en entreprise. Ce projet organise l'immersion de 2 jours en entreprise pour les enseignants de l'enseignement qualifiant en Wallonie et à Bruxelles -programme ouvert aux chefs d'atelier, enseignants des cours généraux et techniques, coordinateurs Centres d'Education et de Formation en Alternance -CEFA, conseillers pédagogiques-, pour une mise à jour de leurs connaissances générales de l'entreprise, techniques et pour nouer des relations de confiance, notamment dans la perspective des stages pour les élèves.

Entr'Apprendre s'articule avec les objectifs de chaque enseignant au sein de son école, et donc avec son plan de formation, en lien avec le plan de pilotage/contrat d'objectifs de l'école, pour contribuer à renforcer les établissements scolaires techniques et professionnels.

Le programme de formation vise aussi à accompagner au mieux les écoles, lors de l'ouverture et/ou de la modification des options (options de base groupées), en étroite collaboration avec les conseillers pédagogiques disciplinaires et les conseillers au soutien et à l'accompagnement, en formant les enseignants aux nouveautés liées aux métiers.

Entr'apprendre est co-piloté et accrédité par l'IFPC (ex-IFC), la FCC, l'Institut de formation de l'Enseignement catholique (Ex- CECAFOC) et les Fédérations de PO/ WBE, également parties prenantes d'un Groupe de travail Technique coordonné par la FPE. La formation continue en entreprise fait partie intégrante des dispositifs couverts par le Décret relatif à la formation continue.

Pour la dernière fois en 2021, le projet était co-financé par le Fonds Social Européens via la Centre de Gestion et de Coordination européen (CCGPE).

Entr'Apprendre a déjà permis depuis 2014 à plus de 400 enseignants d'étendre leurs compétences et connaissances des métiers tels qu'ils se pratiquent en entreprise.

7

Quelle est la valeur ajoutée de ce projet ?

- Nouer des liens de confiance en préparation des stages des élèves ;
- Connaître l'évolution du métier en entreprise et l'émergence de nouveaux besoins ;
- Découvrir les techniques les plus récentes dans leur diversité, et appliquées aux métiers ;
- Favoriser la connaissance des pratiques de l'entreprise, telles que la sécurité ou l'organisation du travail ;
- Donner plus de sens aux apprentissages à l'école : ancrage des cours généraux et pratiques ;
- Un outil essentiel pour accompagner la mise en place des nouveaux référentiels métiers dans le nouveau parcours d'éducation (PEQ) au qualifiant.

Il est impératif de permettre aux écoles de recréer un réseau « entreprises » de qualité mis à mal par la crise sanitaire. Cette dernière a éloigné les élèves tant de leurs ateliers que de leurs lieux de stage, particulièrement lorsque les activités des entreprises ont été impactées par les confinements et quarantaines. Entr'Apprendre est une opportunité de tisser du lien avec de nouvelles entreprises, investies dans l'enseignement et la formation. Ce dispositif a d'ailleurs été identifié par les fédérations sectorielles et (fédérations de) pouvoirs organisateurs comme un élément-clé pour l'amélioration des parcours métiers des élèves. Plusieurs entreprises ont dès lors aussi participé à la réflexion sur les parcours de formation « triale » des élèves, à Liège dans le secteur Industrie, et en Hainaut dans le secteur de la Construction.

Une formation Entr'apprendre « triale » pour renforcer les immersions et ouvrir davantage le champ des possibles. En effet, aucune entreprise ne dispose de tous les outils liés à un métier. C'est pourquoi depuis un an, une partie de l'offre Entr'Apprendre s'organise dans une combinaison « triale » Enseignement – Entreprise – Centre de formation, permettant de compléter l'immersion en entreprise par une mise en contact avec les technologies derniers cris.

Quels sont les objectifs ? Offrir aux enseignants une ouverture sur les enjeux, innovations et pratiques stratégiques au sein du secteur dans lequel l'entreprise choisie évolue, dans un cadre de formation technique de pointe (Centre de Technologies Avancées - CTA ou Centres de Compétences - CDC selon le cas). La matinée est assurée soit par des formateurs du centre de formation, soit par des formateurs sectoriels.

Enfin, une de nos dernières priorités consiste à encourager la mobilité professionnelle entreprises-enseignement. Dans le cas présent, il s'agit de susciter des reconversions positives en lutte contre les pénuries d'enseignants. Ainsi, en tant que lieu privilégié du dialogue entre l'école-entreprise, la FPE participe aux travaux sur la mobilité professionnelle pour lutter contre les pénuries d'enseignants. Il s'agit d'identifier les leviers pour attirer et garder des personnes en reconversions positives issues des entreprises vers le métier d'enseignant, qui connaît de fortes pénuries, notamment dans le Fondamental, dans les cours de langues modernes, les Sciences et les Mathématiques (STEM).

Dès juin 2020, la FPE a publié une série de recommandations portées par les employeurs écoles-entreprises.

En prolongement de ces propositions, la FPE a répondu positivement à l'invitation au Groupe de travail inter-cabinets du Gouvernement FWB «Enseignants de seconde carrière», et a contribué activement aux travaux entre novembre 2021 et avril 2022.

Plusieurs représentants du secteur privé et d'entreprises partenaires ont ainsi été mobilisés via la FPE: Equans, Randstad, Prayon, FeBelfin, Experience@work, complétant les auditions d'acteurs du terrain (directions et enseignants), des administrations (FWB, Forem, Actiris), de la formation initiale (hautes écoles et universités, promotion sociale, etc.) et associatifs.

Pour conclure, en matière de mobilisation professionnelle, la FPE pense qu'il y a moyen d'aller aussi plus loin dans la construction de parcours innovants, en donnant rapidement les codes à des personnes qui viennent du monde de l'entreprise. Ça leur permet de commencer à travailler et au contact des élèves tout en faisant l'acquisition des titres pédagogiques évidemment.

8

## Merlin Gevers, Chargé d'études sur l'enseignement à la Ligue des Familles

La Ligue des Familles, c'est bien sûr le Ligeur : le magazine des parents et ses déclinaisons sur le web et les réseaux sociaux. Ce sont également des combats pour que les politiques de soutien à la parentalité soient renforcées et adaptées aux nouvelles réalités des familles. Ce sont des projets d'éducation permanente pour débattre de façon critique, constructive et participer à la construction d'un monde meilleur. Au quotidien, ce sont des centaines de volontaires impliqués dans leur commune et une foule de coups de pouce concrets comme des baby-sitters formés à qui confier vos bambins sans inquiétude, des vêtements et jouets de seconde main, des bons plans et des petites annonces...



En vue de ce colloque, il nous a été demandé un exposé sur la question des coûts scolaires dans le qualifiant, qui en fait n'est pas si éloignée que ça de la thématique dont on discute aujourd'hui puisque comme c'était très bien dit dans l'exposé précédent, malheureusement, 1 enfant sur 4 en Wallonie et 4 enfants sur 10 à Bruxelles vivent sous le seuil de pauvreté, Cette situation est le fait d'une structure historique de l'enseignement. Ainsi, aujourd'hui, beaucoup de ces jeunes issus de familles précarisées se retrouvent, dans une plus forte concentration que la moyenne, au sein du Qualifiant. Cela pose question et amène aussi à avoir des réponses. Ça, c'est une première chose. La deuxième est qu'à La Ligue des Familles, nous sommes convaincus que le financement collectif donc la gratuité, c'est ça, c'est le financement collectif de l'éducation, c'est aussi porter une vision de l'excellence dans l'enseignement puisque c'est donner les moyens de nos ambitions à un enseignement qui forme la société du futur. Et puis, ça nous semble très important de travailler un maximum à la réduction des coûts scolaires dans le qualifiant. Pourquoi ? Parce que ça permet de libérer les jeunes et leurs

familles des dépenses financières. Cela signifie, à titre d'exemple, ne pas contraindre les choix de jeunes qui feraient une hésitation entre une filière et une autre parce que certaines filières sont, malheureusement, beaucoup plus chères que d'autres. Mais, c'est également leur permettre de sortir des difficultés financières et, donc, d'exercer de façon claire et entière leur métier qui est le métier d'étudiant. C'est encore assurer la qualité et l'excellence aussi du matériel qui est mis à leur disposition puisque dans cette vision future de l'enseignement financé de façon complète par les pouvoirs publics, la qualité de l'équipement sera fourni forcément et sous le critère des pouvoirs publics.

Voici la manière dont se décline la structure de cet exposé.

En premier lieu, nous tenons à rappeler aussi, quels sont les droits fondamentaux qui existent par rapport à la relation de cette gratuité de l'éducation. Ainsi, nous repasserons rapidement sur le cadre légal actuel. Aujourd'hui, quels sont les frais pouvant être réclamés aux familles et, à l'inverse, les frais facultatifs ?

Nous verrons ce qu'il se passe réellement sur le terrain. Dès lors, en dehors de la loi, qu'est-ce qu'on constate en termes d'échelle de coûts pour les familles ? Nous parlerons des allocations d'études qui peuvent être un système qui, aujourd'hui, soutient les familles, mais, malheureusement, de manière insuffisante. Puis, nous mettrons en lumière les spécificités du qualifiant et les propositions que nous avons à ce sujet.

En matière de gratuité de l'éducation, une série de conventions internationales protègent et garantissent le droit à l'éducation et notamment le fait qu'elle soit gratuite. C'est notamment le pacte international des droits économiques, sociaux et culturels qui parlent de l'instauration en secondaire progressive de la gratuité. La convention relative aux droits de l'enfant qui parle de cette nécessité de l'instauration de la gratuité de l'enseignement et d'offrir en parallèle une aide financière en cas de besoin. De son côté, le droit belge également protège cette question puisque la constitution protège l'accès à l'enseignement gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire.

Evidemment, les droits constitutionnels sont toujours lus en lien avec les conventions internationales, une idée d'investir dans l'ensemble de l'éducation constitue un bien à organiser et financer par la collectivité.

Dernière chose, c'est que les codes de l'enseignement fondamental et secondaire prévoient déjà aujourd'hui, que les manuels et les fournitures scolaires soient distribués gratuitement par les écoles sur base des subventions de fonctionnement qui sont induits par l'affiliation à Bruxelles. C'est le prescrit de la loi mais on va voir que dans les faits, les choses sont parfois un petit peu différentes.

Avant d'expliquer ce qui se passe en réalité, c'est que les différents acteurs de l'enseignement ont aussi voulu donner une vision de ce qu'est l'excellence de l'enseignement dans ce fameux pacte pour un enseignement d'excellence. Une des 5 lignes de force qui sont présentes dans ce pacte pour dire qu'est-ce que c'est l'excellence dans le droit futur ? C'est la question de secours qui va être un maximum réduit de façon progressive et en fonction notamment des capacités budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont on connaît les difficultés. L'engagement du gouvernement actuel va aussi dans cette direction et notamment ce qu'on attend encore et toujours, c'est de pouvoir travailler, un des chantiers progressifs et raisonnables de la gratuité qui aille à la fois au primaire et au secondaire.

Dans le cadre légal actuel, vous voyez ici s'afficher qu'il y a à la fois une série de frais qui sont aujourd'hui des frais pouvant être réclamés et des frais qui peuvent être facultatifs. Qu'est-ce que les frais facultatifs ? L'école ne peut pas les exiger mais elle peut proposer aux parents de les payer mais ceux-ci doivent pouvoir les refuser si ils ne sont pas dans la capacité financière : on sait que dans les faits certains frais facultatifs posent une série de difficultés importantes, parce que le caractère facultatif quand on remet un élève en face d'un autre et avec la peur de ne pas bénéficier du même soutien, de la même qualité de l'enseignement, les parents, évidemment, vont avoir une volonté de faire parfois de grands sacrifices pour pouvoir permettre quand même que leurs enfants bénéficient exactement de la même qualité que celles de leurs voisins.

J'ai mis en évidence des éléments que je vais reprendre de manière un tout petit peu plus importante par la suite. Dans les questions spécifiques, dans l'enseignement qualifiant, certains frais sont beaucoup plus importants que dans le général. Ce sont notamment les frais d'équipement, d'outillage et alors, particulièrement du matériel informatique. Vous voyez déjà ici, que entre le prescrit constitutionnel des frais et ce qu'on consacre en réalité, il y a une différence, il y a une nuance. Dans les faits, au niveau de la première et seconde année du Primaire le Code de l'Enseignement oblige les établissements scolaires à fournir les fournitures nécessaires aux apprentissages. Pourtant, cela n'est pas encore le cas

La Ligue des Familles réalise des enquêtes de façon fréquente sur une série de sujets. On a décidé, l'année passée, de faire un grand focus avec 3 enquêtes successives pendant l'année pour essayer de vraiment comprendre sur le terrain. Quels étaient les coûts que les parents devaient payer ? Tant dans le maternel et le primaire que le secondaire. En ce qui concerne le secondaire, on a essayé aussi de faire un focus sur la question du qualifiant, à savoir quelles étaient les spécificités des coûts dans le qualifiant.

Premier renseignement, le coût général de rentrée, ça se passe au niveau des coûts par élève ; ce sont des coûts très importants.

Les coûts déjà hors matériel informatique, que ce soit dans le secondaire général de transition et commun ou alors dans le secondaire technique de qualification et secondaire professionnel, sont très importants.

Nous pouvons constater deux choses :

- D'une part, en technique de qualification et dans le professionnel, les coûts sont beaucoup plus importants que dans le général. Pourtant, ce sont, comme je le disais au début, là, que malheureusement les familles préfèrent se concentrer. Là, il y a une incohérence totale mais malheureusement qui existe. Il y a des coûts très importants et plus significatifs dans le qualifiant que dans le général.
- D'autre part, lorsque l'école demande ou propose ou recommande l'achat de matériel informatique aux parents, on constate que ça peut vraiment exploser les frais et c'est encore plus le cas dans le qualifiant que dans le général.

Dans le qualifiant, quelles sont les catégories de frais qui sont vraiment les plus impactantes, qui entraînent des dépenses très importantes à la rentrée ?

Premier élément, cela va être relativement similaire à ce qui se passe dans le général. Tout ce qui est achats de petit matériel, l'engagement du pacte pour un enseignement d'excellence, c'est de faire en sorte que ce petit matériel soit pris en charge collectivement. Donc par les écoles. Il y a des centrales d'achats qui permettraient aussi de réduire le coût général puisque il y a une capacité de négociation. Mais aujourd'hui, on constate qu'il y a plus ou moins 185€ qui doivent être donnés à la rentrée par élève pour payer les bics, les classeurs, les intercalaires, ce genre de choses.

Deuxième élément, en secondaire, les manuels scolaires et les livres coûtent chers, soit une centaine d'euros pas élèves.

Troisième élément, c'est à partir de maintenant que les frais sont les plus importants. Nous constatons que dans le qualifiant, que en moyenne, chaque parent d'élève doit payer 312€ pour l'achat de, pas seulement d'ordinateur, c'est tout ce qui est matériel informatique. C'est principalement l'achat d'un ordinateur personnel. Ça, c'est vraiment quelque chose, c'est une tendance nouvelle, ça n'existait pas il y a 3-4 ans.

Cela s'est vraiment renforcé avec la crise Covid. Mais on constate que ça crée quelque chose de vraiment complexe pour les familles.

Le dernier élément concerne l'équipement, l'outillage. Nous constatons que dans 78% des cas, les familles doivent payer les équipements et outillage pour l'option qualifiante en question. Là, on voit

qu'au niveau du Qualifiant, il y a une dépense assez significative. À cet égard, le professionnel est vraiment l'endroit où les frais en moyenne sont les plus importants.

En outre, il existe des filières beaucoup plus chères et d'autres beaucoup moins chères. Je précise que les écarts-types d'une famille à l'autre qui répondait à notre enquête était très différents et donc on peut avoir aussi des familles qui paient des prix beaucoup plus importants encore que celui-là.

Par ailleurs, les excursions et les voyages scolaires coûtent aussi très chers pour les familles, bien que parfois reliés évidemment à la formation qualifiante en tant que telle, et donc importantes pour le développement de l'élève et pour ses capacités professionnelles futures. Il existe des systèmes d'allocations d'études pour permettre de faire face en secondaire et dans l'enseignement aux allocations d'études. Malheureusement, on constate aujourd'hui que ces allocations sont insuffisantes pour faire face à ces frais. Il y a beaucoup plus de recours aux allocations d'études dans le qualifiant : 29%. On constate que beaucoup des familles qui nous contacte ou qui répondent à notre enquête, disent qu'elles ont besoin d'une aide supplémentaire. Certaines d'entre elles ont une allocation d'étude, d'autres ne l'ont pas saisie. Ça pose des questions sur la capacité d'accès et de l'automatisation aussi des droits.

Dès lors, en matière de besoin de financement, il nous paraît clair qu'il existe une réelle différence entre le Général et le Qualifiant ; il existe une réelle précarité financière par rapport à la capacité d'accéder à l'école ainsi qu'aux qualifications.

Enfin, nous terminerons avec un petit focus : nos propositions pour tenter de répondre aux diverses questions ayant été soulevée durant cet exposé.

Premièrement, à propos des frais généraux et frais de petit matériel. Nous défendons évidemment le plus rapidement possible on puisse avoir cet échéancier qui permette que, petit à petit, ce soient les écoles qui prennent entièrement en charge, avec un financement supplémentaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cet achat de matériel. On a une proposition intermédiaire, qui consiste dans le fait que dans l'attente de la mise en œuvre de cette gratuité, il ne serait pas illogique de mettre en place un maximum à facturer. De quoi s'agit-il ? On transite par l'achat individuel à un achat collectif. Les écoles ou un groupement d'écoles achètent collectivement du petit matériel, ce qui permet des négociations de gros, des réductions d'échelles, et alors, elles les redistribuent aux parents et les parents co-financent en partie en attendant les moyens budgétaires nécessaires pour que ce soit complètement pratiques.

Deuxièmement, à propos du matériel informatique, nous constatons qu'il existe un problème qui, depuis 2020, ne cesse de s'accroître. Si une base légale prévoit que les parents puissent acheter du matériel informatique, proposé ou recommandé par l'école, sur base complémentaire, nous constatons, dans les faits, que ce décret n'est pas assez clair ; cette base légale est mal comprise par beaucoup d'établissements scolaires. Dès lors, nous observons, d'un côté, des établissements qui demandent et exigent du matériel informatique sans passer par une centrale d'achats collectifs, Il s'agit d'un premier problème. Puis, d'un autre côté, nous observons des établissements qui imposent l'achat de matériel informatique dans leurs listes de rentrée. Cela en dépit du fait que le décret stipule le caractère facultatif de cet achat. À cet égard la Ligue des Familles est demandeuse soit d'abroger, soit d'amender cet article dans le but que les choses soient beaucoup plus claires et, surtout, que la responsabilité des différents acteurs soit mieux définies. Comme nous le voyons, les frais sont particulièrement importants dans le Qualifiant, à raison de 400 euros (en moyenne par élève) pour le Technique et 300 euros (en moyenne par élève) pour le Professionnel. Ces coûts représentent une difficulté à surmonter pour de nombreuses familles.

En dernier lieu, au vu des différences qu'il existe entre Général, Technique et Professionnel, il serait intéressant de mener une réflexion quant à l'adaptation du montant des allocations d'études en fonction du type de filières suivies. Naturellement, il ne faut pas que cela ralentisse le délai de traitement des dossiers. En ce qui concerne les excursions et les voyages scolaires, une réflexion quant à un plafonnement de leurs coûts est menée au sein du cabinet de la Ministre Désir. À nos yeux, cela serait très positif pour les familles, en particulier pour le Qualifiant. En effet, nous observons que les élèves y étant inscrits partent moins souvent en excursions et/ou voyages scolaires. Un

plafonnement du coûts de ces derniers permettrait d'avoir une clarté sur le modèle économique proposé aux écoles beaucoup plus importantes et, donc, rendrait la planification plus facile. De facto, il y aurait une plus grande possibilité de garantir que ces excursions et/ou voyages scolaires soient accessibles à toutes et tous ; nous savons que les voyages forment la jeunesse. Par rapport à ce dernier concernant les excursions et les voyages scolaires, nous plaçons pour un plafond unique courant sur une période de 6 ans ; le but étant de permettre une prévision budgétaire claire. Nous plaçons également pour que ces plafonds ne soient pas trop éloignés de la moyenne des coûts actuellement pratiqués ; l'objectif étant de ne pas générer un effet d'aubaine et d'entraînement des écoles vers un surcoût à la charge des parents.

## Bernard Hubien, Secrétaire général de l'UFAPEC



Avant de prendre la parole plus longuement, à propos du sujet qui nous réunit ce soir, je souhaiterais vous présenter – brièvement – l'institution que dont je suis le représentant. À ce jour, en Fédération Wallonie-Bruxelles, il existe deux organisations chargées de représenter les parents d'élèves ainsi que les associations de parents d'élèves : La FAPEO pour l'enseignement officiel et l'UFAPEC, dont je suis le représentant, pour l'enseignement catholique.

En tant qu'organisation représentative des parents et des associations de parents de l'enseignement libre catholique, officiellement reconnue comme telle en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'UFAPEC a pour mission prioritaire de favoriser les bonnes relations entre les familles et l'école, en inscrivant ces relations dans la perspective d'un partenariat positif. L'UFAPEC soutient la collaboration et le dialogue entre les familles, l'école et les autres instances éducatives, en vue d'améliorer l'épanouissement et la réussite de tous les jeunes, et plus particulièrement des plus vulnérables ou défavorisés.

L'UFAPEC représente les parents et les associations de parents dans les instances d'avis et de concertation, tant au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles que de l'enseignement catholique. Depuis 1956, elle promeut et défend les droits, les responsabilités et les libertés des parents, dans les domaines de l'éducation et de la scolarisation de leurs enfants.

L'UFAPEC aide à la création et à la dynamisation des associations de parents et des conseils de participation. Elle soutient, anime et forme les comités élus et les parents actifs dans les associations de parents et les conseils de participation. Elle informe, rassemble et écoute l'avis des parents à l'occasion de rassemblements en régionales ou par regroupements thématiques.

En tant qu'association d'éducation permanente reconnue, l'UFAPEC propose également des analyses et études visant la réflexion et la prise de conscience des enjeux de société autour de la politique et des institutions de l'éducation, de l'enseignement et de la fonction éducative des parents.

Pour l'UFAPEC, ce colloque représente une excellente occasion de vous entretenir d'une étude que nous avons menée. Celle porte sur les coûts du Qualifiant pour les familles. Ces coûts constituent-ils un frein à l'accessibilité de certaines filières ?

L'idée de cette étude est née dans le cadre d'un mandat occupé par l'UFAPEC au conseil supérieur des allocations d'études. Notre association y représente et défend les intérêts des parents de l'enseignement secondaire et elle y a, entre autres, suggéré d'adapter le montant des allocations d'études secondaires en tenant compte du surcoût pour les familles d'élèves fréquentant l'enseignement qualifiant (technique de qualification et professionnel). La scolarité des élèves dans le qualifiant génère, en effet, des frais d'équipement de sécurité, de matériel particulier, d'outillage que les élèves suivant la filière de transition n'ont pas. À cela se rajoutent les frais de transport pour se rendre sur les lieux de stage. Et ce n'est un secret pour personne, les écoles organisant l'enseignement de qualification accueillent globalement un public

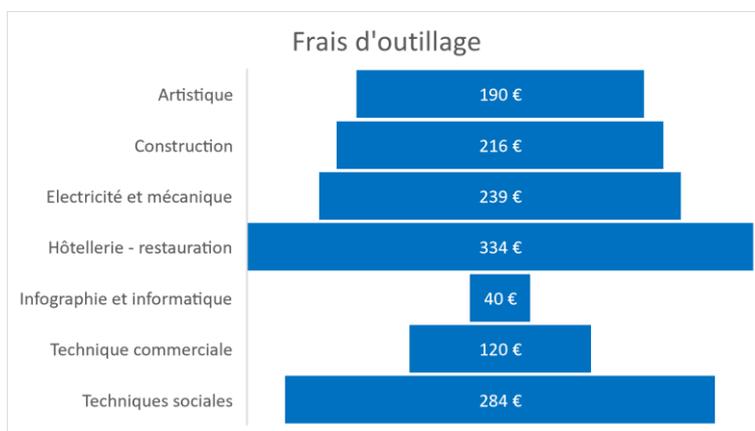
plus défavorisé. C'est donc la double peine pour ces enfants et leurs familles. Par ailleurs, en plus d'être difficilement accessible, le système des allocations d'études ne prend pas du tout en considération les coûts réels de la scolarité des élèves de l'enseignement obligatoire. Mais, est-ce vraiment la solution d'adapter le montant des allocations d'études en fonction des filières dans le secondaire qualifiant alors que l'on sait que les potentiels bénéficiaires, surtout au niveau des allocations d'études secondaires, n'en font pas la demande pour de multiples raisons ? Ne faudrait-il pas plutôt travailler à une réelle gratuité de l'école et à une automatisation des droits ?

Durant les mois de septembre et octobre 2022, nous avons réalisé une enquête auprès des parents d'élèves inscrits dans une filière de qualification dans les établissements de l'enseignement catholique. L'objectif de cette enquête était, d'une part, de mieux connaître la nature et l'ampleur des frais scolaires liés spécifiquement aux filières de qualification et, d'autre part, d'évaluer le degré de connaissance des parents par rapport à la législation scolaire et aux aides financières.

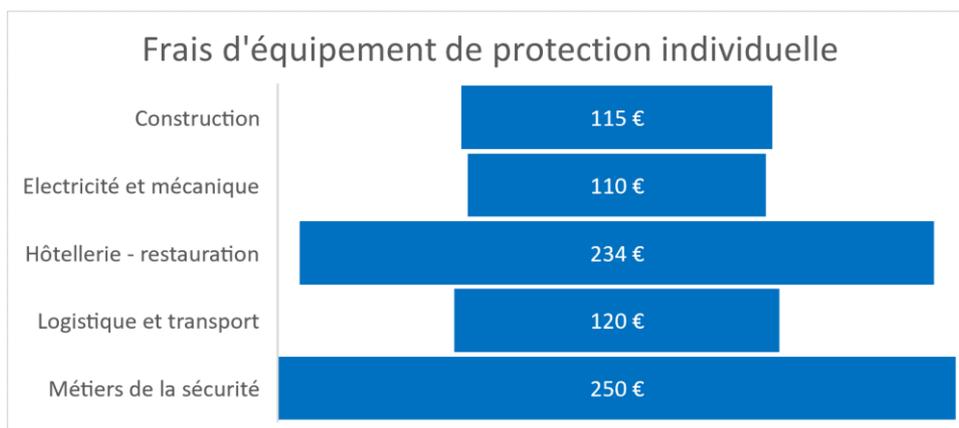
Nous avons reçu un total de 172 réponses de parents de toutes les années concernées sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (132 répondants avec des enfants dans l'enseignement technique de qualification (76,5 %) et 40 répondants avec des enfants dans l'enseignement professionnel (23,5 %)). Vu le taux de réponses et le nombre de réponses par filière ou option, il s'agit d'un apport qualitatif plutôt que quantitatif à notre étude. Toutefois, notre travail de recherche ne nous a pas permis de trouver par ailleurs d'enquête sur le sujet à échelle équivalente ou supérieure.

Les différences importantes dans les réponses sont liées à la diversité des filières représentées parmi les répondants. Les élèves inscrits dans une filière sociale (52 réponses) auront effectivement d'autres frais que les élèves inscrits dans une filière électricité ou mécanique (31 réponses), artistique (20 réponses) ou hôtelière (20 réponses). Ces quatre domaines sont les plus représentés parmi les répondants à notre enquête.

47 % des répondants ont des frais d'outillage professionnel et ils peuvent aller de 10 € à 1.200 € pour l'année scolaire. La moyenne globale est de 234 € par année scolaire. Les filières pour lesquelles ces frais sont les plus importants sont l'hôtellerie-restauration et les techniques sociales.



38 % des répondants ont des frais d'équipement de protection individuelle ou de tenue de travail qui peuvent aller de 20 € à 460 € pour l'année scolaire. La moyenne globale est de 139 €. Les filières pour lesquelles ces frais sont les plus importants sont l'hôtellerie-restauration et les métiers de la sécurité.



La fréquentation d'un lieu de stage constitue pour 44 % des répondants une source de dépenses supplémentaires (frais de transport, équipement et matériel spécifique). Pour ce qui est des stages et des frais y afférant, il s'agit surtout du transport jusqu'au lieu de stage (pour toutes les filières), mais aussi de l'équipement (pour les filières artistiques, de la construction, électricité et mécanique et l'hôtellerie-restauration) et de matériel spécifique (pour les filières de la construction, hôtellerie-restauration et commerciale). Avec une moyenne globale de 124 € pour les frais liés au stage, ces frais varient selon les filières. Les filières pour lesquelles ces frais sont les plus importants sont la construction et l'usinage.

Que retenir de cette enquête ?

Il y a de réelles disparités au niveau des frais scolaires liés à l'enseignement qualifiant, surtout selon les filières métiers. Et on constate aussi des différences, selon les réponses des parents, au sein d'une même filière. En effet, selon les options dans une même filière, il peut y avoir de grandes différences. Par exemple, entre les différents métiers de la construction, les frais sont plus importants en menuiserie qu'en maçonnerie.

En termes de connaissance et respect du cadre légal, nous avons épinglé deux points qui interrogent. Le premier concerne le fait que les parents évoquent peu les aides proposées par les écoles (location de matériel, achat groupé, échelonnement du paiement, fonds de solidarité). Est-ce parce que l'école de leur enfant n'offre pas cette aide, parce qu'ils n'en ont pas connaissance, parce qu'ils n'en ont pas besoin ? Ce phénomène est interpellant au regard de ce que prévoit la législation. Et le second point est relatif au fait qu'en cours d'année, certains parents ne connaissent toujours pas l'ampleur des frais liés à la scolarité de leur enfant pour l'ensemble de l'année scolaire. Or la transmission par l'école, au début de chaque année scolaire, d'une estimation globale des frais prévus pour toute l'année est pourtant obligatoire. Pour rappel, notre questionnaire en ligne était accessible du 19 septembre au 21 octobre 2022.

Quelle que soit la filière, les parents se rejoignent dans leurs suggestions en matière de frais scolaires :

- moins de frais, voire la gratuité des frais scolaires ;
- la fourniture de matériel par l'école ou le développement de la vente de seconde main pour limiter les frais ;
- la gratuité des livres, manuels et photocopies ;
- un accès plus facile aux bourses d'études ;
- une connaissance préalable des frais;
- la gratuité des frais de transport.

Interviews d'acteurs de première ligne : perspectives et regards croisés

Comme ce questionnaire était en ligne, écrit et en français, nous n'avons pas récolté les avis des parents qui n'ont pas la maîtrise de l'écrit, du français ou qui rencontrent des difficultés avec l'informatique. Aussi avons-nous interviewé de manière complémentaire des acteurs de première ligne tels que des directions d'écoles, le réseau wallon de lutte contre la pauvreté, la fédération des CPAS de Wallonie, le service de lutte contre la pauvreté, la précarité, le délégué général aux droits de l'enfant, afin de faire aussi entendre la parole de ceux que l'on nomme souvent les sans-voix. Et ils se rejoignent sur le surcoût des filières qualifiantes qui sont majoritairement fréquentées par des enfants de familles défavorisées. De plus, ces enfants arrivent le plus souvent dans ces filières par relégation et non par choix. Aussi vont-ils papillonner, changer d'options et donc de matériel et d'équipement. Ils relèvent également que les familles préfèrent se saigner pour acheter un matériel coûteux et l'équipement individuel requis plutôt que de souscrire au système de location mis en place par l'école et ce pour plusieurs raisons. Les familles ne sont pas au courant ou alors, elles veulent éviter les problèmes et redoutent que le matériel prêté ou loué revienne en mauvais état. Les familles qui vivent dans la pauvreté sont pointées du doigt et stigmatisées, elles sont prêtes à s'endetter et développent des mécanismes d'adaptation face à ce surcoût : inscription de leur enfant

dans le spécialisé, emprunt d'argent, débrouille des enfants pour épargner les parents... Les caisses de solidarité mises en place par les écoles ne semblent pas non plus être une réponse adéquate au coût des frais scolaires. Les critères de sélection pour avoir droit à l'intervention de cette caisse ne sont pas clairs et dépendent d'une école à l'autre : choix subjectif et arbitraire, démarche vécue comme humiliante par les demandeurs ou méconnaissance du dispositif lui-même. Ce fonds est d'ailleurs alimenté par la poche des parents et récolté parfois de manière très maladroite. Et, selon les directions interrogées, ce qui est récolté est largement inférieur à ce que l'école met en œuvre pour les élèves en difficulté financière. Ces fonds s'apparentent davantage à un emplâtre sur une jambe de bois qu'à une véritable réponse structurelle.

Tous les acteurs ont aussi rappelé que les équipements informatiques demandés par les écoles grèvent également le budget des ménages. Tout le monde est unanime sur la nécessité d'arriver à une gratuité de l'enseignement obligatoire dans tous les niveaux d'études. L'accessibilité des aides financières est aussi largement pointée du doigt.

#### Accessibilité et montant des allocations d'études secondaires

Il ressort clairement que les démarches pour obtenir les allocations d'études ne sont pas accessibles au parent peu familiarisé avec l'informatique ou en difficulté avec la langue française, que la demande se complique aussi quand l'utilisateur a un parcours qui sort du circuit habituel. Le numéro vert n'est pas non plus efficient, tant en termes d'horaire d'ouverture au public qu'en termes de personnel disponible pour assurer un service de qualité. Le fait de traiter les demandes papier après les demandes en ligne pénalise d'autant plus les demandeurs. Les montants octroyés sont amplement insuffisants pour les élèves de l'enseignement qualifiant pour couvrir leurs frais de scolarité et il y a une différence de traitement au niveau du remboursement des frais de transport entre les élèves du secondaire et ceux de l'enseignement supérieur. Ceux du secondaire n'ont pas d'intervention alors que les étudiants du supérieur ont la possibilité de percevoir deux forfaits pour leurs frais de transport : un premier de 120 € s'ils sont étudiants externes habitant à plus de 20 km de leur établissement d'enseignement et un deuxième de 50 € s'ils sont étudiant.es externes (à plus de 20 km) titulaires d'un abonnement d'une société publique belge de transport en commun. Cette différence s'explique d'autant plus difficilement que les jeunes entre 18 et 24 ans bénéficient de tarifs réduits dans les transports en commun tant à Bruxelles qu'en Wallonie.

Quelques pistes pour soutenir les familles et les écoles à relever les défis financiers d'une formation qualifiante de qualité dont notre société a grandement besoin

Le cadre légal sur la gratuité de l'enseignement et les frais scolaires gagnerait à être mieux porté à la connaissance des parents et toujours plus vulgarisé. En effet, comment faire valoir leurs droits si les parents n'en ont pas connaissance ? L'UFAPEC préconise que l'inspection se voie aussi assigner une mission de contrôle régulier de la gratuité scolaire dans les écoles.

En attendant la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement obligatoire à tous les niveaux d'études promise dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, l'UFAPEC souhaite que les écoles prennent leur place en réfléchissant à une diminution des coûts pour les parents, en mutualisant les achats de fournitures scolaires, en sensibilisant les enseignants à l'utilisation effective des manuels ou des fournitures scolaires, en s'interrogeant quant à l'impact financier et écologique des voyages scolaires...

L'accessibilité et le montant trop bas des aides financières sont aussi largement pointés du doigt par toutes les personnes interviewées dans le cadre de cette étude. C'est pourquoi l'UFAPEC soutient l'automatisation des droits. Des situations comme le statut BIM ou l'octroi d'allocations familiales majorées devraient permettre d'ouvrir automatiquement un dossier au sein du service des allocations d'études.

L'UFAPEC défend également le principe d'une majoration des allocations d'études pour les élèves des filières artistiques (transition et qualification) et des filières qualifiantes afin que celles-ci collent davantage aux réalités financières vécues par les familles de ces élèves.

L'UFAPEC appelle aussi à la gratuité pure et simple de tous les transports en commun pour les élèves et les étudiants et demande, a minima, qu'au niveau du dispositif des allocations d'études, le remboursement des frais de transport pour les élèves de toutes les filières du secondaire soit similaire à celui des étudiants du supérieur tout en supprimant la limitation kilométrique. Rappelons, si cela est encore nécessaire, le droit de chaque enfant de bénéficier d'un enseignement obligatoire de son choix sans restriction financière. S'attaquer à la charge financière des études qualifiantes pour les familles et les écoles est un vrai enjeu de société. Il n'est en effet pas acceptable d'imaginer qu'en FWB, un élève doive renoncer à un choix d'option parce que les frais liés à celle-ci sont trop élevés.

En matière d'orientation scolaire, l'UFAPEC constate que l'orientation telle qu'elle est abordée aujourd'hui dans les écoles, notamment parce qu'elle n'intervient essentiellement qu'en début ou en fin de secondaire (à travers des actions ponctuelles) ou que lorsqu'il y a échec (dans un processus de relégation), ne suffit pas à rencontrer les besoins des élèves et à leur permettre de construire un parcours positif nourri par la connaissance et l'estime d'eux-mêmes. La dynamique de relégation qui a cours actuellement peut intervenir très tôt dans le parcours de l'enfant, le sanctionnant à long terme. Or, nous pensons que l'orientation doit permettre à chacun de poser des choix, de « s'orienter » plutôt que d'« être orienté ». Cela va nécessiter de repenser les dispositifs existants dans les écoles, en faisant évoluer tant les approches d'évaluation que la façon d'aborder l'orientation d'un élève au sein des conseils de classe. Il s'agira désormais de mettre le jeune et son projet au centre en évitant d'externaliser l'orientation par la relégation et en travaillant celle-ci en amont dans une saine collaboration entre les équipes éducatives et les CPMS. L'orientation par relégation doit disparaître et ne peut plus servir de clé d'ajustement pour assurer un équilibre dans la répartition du nombre d'élèves par classe ou par école. La suppression de l'AOB73 prévue par le pacte pour un enseignement d'excellence (PEE) participera certainement pour beaucoup à cela mais il faudra rester attentif pour que cela ne soit pas remplacé par d'autres dynamiques ou mécanismes de relégation, sans pour autant mener l'élève dans des impasses.

Le gouvernement a fait de l'orientation un domaine à part entière du PEE, le domaine 8. Il s'agit d'un des trois domaines transversaux aux côtés du domaine 6 (créativité, engagement et esprit d'entreprendre) et du domaine 7 (Apprendre à apprendre et à poser des choix). L'avis n°3 du PEE envisage d'ailleurs de développer une nouvelle approche éducative de l'orientation. Pour ce faire, l'école doit permettre à l'élève de se connaître et de poser des choix en l'amenant à établir des liens entre son vécu, ses apprentissages et ses aspirations professionnelles. L'approche orientante, à laquelle se réfère d'ailleurs explicitement l'avis n°3, est une approche qui vise à amener les élèves à développer des projets professionnels par l'intégration de notions liées à l'orientation dans les contenus disciplinaires et les autres activités de vie scolaire, grâce à la collaboration de tous les partenaires impliqués dans l'environnement éducatif. Cette approche doit donc notamment permettre d'intégrer la dynamique métier au sein des cours des différentes disciplines de la formation commune pour montrer, dans la pratique, comment s'inscrit l'enjeu théorique, pour accroître la motivation des élèves en donnant du sens aux apprentissages et pour augmenter l'attractivité des différents métiers. Par-là, l'approche orientante répondra à plusieurs aspects problématiques de l'orientation dans le contexte actuel : faibles liens entre apprentissages scolaires et vie courante, échecs scolaires et relégation, interventions en matière d'orientation tardives, absence de projet professionnel ou encore méconnaissance des réalités du marché du travail, des métiers et des professions. Si cette approche aura tout son sens dès le fondamental et jusqu'à l'issue du tronc commun, elle restera pertinente pour la suite du parcours.

L'UFAPEC plaide pour travailler l'orientation tout au long de la scolarité obligatoire. Le principe d'une approche éducative de l'orientation appelle à favoriser une dynamique d'école qui mette en évidence les compétences de l'enfant et qui œuvre à établir une confiance solide dans ses capacités plutôt que de l'enfoncer dans ses incompétences. Pour l'UFAPEC, l'orientation doit permettre de favoriser l'épanouissement des élèves, d'asseoir leur confiance en eux et en leurs capacités. Cela nécessite, dès le maternel et le primaire, de travailler de manière régulière l'estime de soi, la confiance en soi et l'affirmation de soi des élèves dans un objectif d'éducation aux choix.

Cela passe par des activités d'orientation variées, dans un parcours cohérent et réfléchi. Il nous semble nécessaire que, dans le futur, dans chaque école, l'on assure pour chaque élève un parcours

d'orientation cohérent, concerté et réfléchi à tous les niveaux d'intervention en fonction de la spécificité de chaque niveau (classe, école, réseau, bassin...) et que ce parcours soit réparti sur chaque année scolaire du jeune. Si la rencontre des métiers par le biais des disciplines et la mise en place d'un portfolio d'orientation élaboré par et pour l'élève doivent permettre de rencontrer partiellement cet objectif, cela ne peut certainement pas suffire à construire un parcours d'orientation cohérent au niveau individuel et collectif. Des activités variées, réfléchies, ajustées, doivent avoir lieu de manière progressive et régulière tout au long du parcours scolaire pour créer des opportunités de rencontre des formations et des métiers et pour assurer une véritable éducation aux choix. Notons ici que s'il faut permettre une certaine autonomie des écoles dans l'organisation des activités d'orientation (dans le cadre de leur plan de pilotage par exemple), il faut aussi fixer des seuils minimaux car certaines écoles craignent des départs d'élèves en cours de route et sont donc peu enclines à réaliser de telles activités tout au long de la scolarité.

Mettre en place un tel parcours d'orientation nécessite une coordination de tous les acteurs concernés (parents, enseignants, directions, pouvoirs organisateurs, CPMS, intervenants externes...) dans la perspective première du bien-être de l'élève, de son vécu, de ses intérêts et de ses projets. Le conseil de participation, entre autres, est un lieu adéquat pour débattre du parcours proposé par l'établissement aux élèves, collectivement et individuellement, et pour informer l'ensemble des acteurs des objectifs poursuivis à travers les différentes activités. L'orientation est l'affaire de tous, pas d'un ou deux acteurs, pas d'un ou deux services ou des seules écoles. Nous ne le répéterons jamais assez, cela nécessite de la coordination. A cette fin, il nous apparaît pertinent d'accorder dans chaque école un capital périodes ou un nombre suffisant d'heures NTPP (Nombre Total de Périodes Professeurs) dédiés à la coordination des activités d'orientation et du suivi de la transversalité développée au sein de l'établissement. Un coordinateur de l'orientation pourrait être désigné à cet effet, en s'assurant de la formation (solide) de celui-ci et de sa stabilité au sein de l'établissement scolaire. Cela nécessite aussi de renforcer les partenariats entre les CPMS et les écoles, l'orientation ne pouvant reposer sur les seules épaules des enseignants et inversement. Il nous semble donc important que les CPMS restent une ressource privilégiée en matière d'orientation pour les écoles, ce qui nécessite de leur en donner les moyens humains (disposant donc de personnel disponible et spécifiquement formé à l'orientation).

Un enjeu majeur de leur formation consistera à faire des enseignants des acteurs de la nouvelle approche éducative de l'orientation. Cette formation devra les préparer à la collaboration et à l'intégration de la dynamique d'orientation dans le cadre des apprentissages disciplinaires. Mais d'autres enjeux devront également être impérativement rencontrés, comme la nécessité de prendre en compte le projet du jeune, ses aspirations et ses aptitudes au-delà de ses seuls échecs pour construire son parcours d'orientation. Autre élément d'importance, la formation initiale et continuée des enseignants doit permettre de contribuer à modifier la perception des filières afin que le vocabulaire change (pour proscrire des assertions du type « descendre dans le qualifiant »).

Avec le PEE et l'allongement du tronc commun jusqu'à quinze ans, de nouveaux enjeux vont apparaître en matière d'orientation. Il va falloir les anticiper, à la fois dans les structures et sur le terrain.

- Il faudra prévoir un accompagnement spécifique pour les publics les plus fragilisés par rapport à la proposition scolaire pour les soutenir dans le cadre de l'allongement du tronc commun.
- Il faudra être attentif et prévoir un accompagnement spécifique pour les publics qui ont un projet positif et souhaitent rejoindre au plus vite la filière métier. Il s'agira de pouvoir soutenir leur motivation, donner du sens à l'école pour eux durant ces trois dernières années du tronc commun en s'assurant qu'ils conservent le plaisir d'apprendre.
- Il convient de mettre en place des mécanismes, qui permettent de créer des liens entre les disciplines et donc de faire sens pour les élèves (interdisciplinarité), qui favorisent et encouragent, comme le travail collaboratif entre les enseignants de la formation commune et ceux de pratique professionnelle.
- Il pourrait être pertinent de créer dans chaque école des structures de fabrication et de

réparation (FabLab, repair-café, etc.) qui permettent de motiver élèves et enseignants à matérialiser l'aspect polytechnique au-delà de la transversalité intégrée dans les référentiels disciplinaires.

À l'issue du tronc commun, avant de poser leur choix de filière, les élèves auront été éveillés aux compétences nécessaires à la suite de leur parcours, aux études supérieures éventuelles et aux métiers en général. Ceci pour les aider à identifier la filière et les options qui leur conviennent. Cela suppose une cohérence structurelle de l'approche éducative de l'orientation en fonction de la mise en œuvre du tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire, mais aussi et surtout en fonction de la réforme de la filière de transition et de la filière métier de plein exercice et en alternance. Nous utilisons le terme « filière métier » à dessein et nous préconisons l'utilisation de ce terme dans tous les textes, documents et événements pour ancrer la réforme dans un nouveau paradigme et créer une rupture définitive avec celui du qualifiant aujourd'hui. La filière métier, soutenue par une formation commune solide, doit être considérée dans son excellence à former à un métier les élèves qu'elle accueille. Dans cette perspective, il faudra permettre une transition entre les options d'une même filière et entre filières durant l'année qui suit le certificat du tronc commun (ce que permet difficilement la CPU telle qu'elle se pratique actuellement dans le qualifiant, par exemple). Par ailleurs, et si le but de la filière métier doit être avant tout de former à l'exercice d'un métier, il ne peut pas s'agir d'enfermer l'élève dans ce métier. Dans un objectif d'orientation tout au long de la vie, il faut anticiper la possibilité de réorientations professionnelles en cours d'études ou en cours de carrière. Il faut donc conserver la possibilité de faire l'équivalent d'une « 7P » permettant d'accéder au CESS. Aussi, l'UFAPEC soutient, comme demandé dans son memorandum de 2019, le développement d'une offre d'options qui soit en phase avec le monde d'aujourd'hui avec un regard sur celui de demain, sans faire des besoins du marché un critère déterminant. Il en va de même pour l'orientation, qui peut informer sur et encourager la découverte des métiers émergents et des métiers en pénurie sans pour autant tomber dans une vision trop « utilitariste » de l'orientation. Enfin, notons qu'en 2013 déjà, dans une étude consacrée à l'enseignement qualifiant<sup>81</sup>, nous pointions la nécessité d'avancer dans la rédaction des profils métiers et de formation par le SFMQ pour intégrer progressivement de nouveaux profils. Force est de constater que, en 2021, de nombreux profils de formation manquent encore à l'appel.

En ce qui concerne l'orientation des élèves à besoins spécifiques, il est essentiel de continuer à soutenir les enfants qui bénéficient d'aménagements raisonnables, de l'intégration ou de l'encadrement propre à l'inclusion ainsi que les équipes pédagogiques qui les accompagnent via les pôles territoriaux, dans l'intérêt premier de l'enfant et de son bien-être. L'orientation dans l'enseignement spécialisé doit demeurer possible lorsque les élèves ne peuvent pas être accompagnés dans l'ordinaire en raison de la spécificité de leurs besoins, dans le type et la forme d'enseignement qui leur correspond. Cela nécessite une offre adaptée aux multiples besoins sur l'ensemble du territoire de la FWB (tous types et formes confondus), y compris par le maintien et l'allongement du type 8 pour les élèves qui cumulent les troubles d'apprentissage.

Comme lors du choix de filière à l'issue du tronc commun, il est nécessaire que l'élève ou l'étudiant ait pu prendre connaissance des compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) attendues à l'entrée dans le métier comme à l'entrée des études supérieures. Au moment de poser son choix vers un type d'étude particulier, l'accompagnement à l'orientation doit permettre de faire des liens entre ce choix spécifique, les expériences, son parcours et son projet personnel. Pour ce faire, il serait utile que soient clarifiées et structurées les compétences minimales requises pour accéder à la formation. Nous précisons qu'il s'agit bien de compétences minimales et non de compétences prédictives de réussite ! À propos de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés du supérieur, nous pensons qu'il faut opérer un suivi des cohortes sorties quelques années auparavant afin d'observer ce qu'ils sont devenus et les aider, s'ils le souhaitent, par un accompagnement spécifique. Il pourrait aussi être encouragé d'organiser dans les années suivant l'obtention du diplôme, via les pôles académiques, des rencontres entre diplômés et professionnels, pour booster les recherches d'emploi, en leur permettant d'échanger sur leurs expériences vécues au sein d'un dispositif encadré par un ou deux conseillers pédagogiques ou d'orientation. Plus largement, nous souhaitons la création d'un observatoire de l'insertion professionnelle qui permettrait d'identifier les parcours d'étudiants (ce qui

demande de décloisonner les bases de données) par exemple via « e-paysage », la plateforme informatique de l'ARES. Les données récoltées par cet observatoire permettraient d'actualiser les informations transmises aux conseillers en orientation.

Nous plaçons également pour une information adéquate à destination des parents. Il existe de nombreux acteurs de l'orientation scolaire, publics ou privés, gratuits ou payants, proposant des sites internet et des ressources nombreuses et variées. Tant et si bien qu'il est parfois très difficile pour l'usager de s'y retrouver.

À cet égard, un répertoire des opérateurs (publics, privés, liés à un pôle académique...) et des services qu'ils proposent devrait être rendu facilement accessible, visible et régulièrement mis à jour pour aider l'élève, le parent ou tout autre acteur de l'école à situer et à cibler l'offre d'information ou d'orientation. Par ailleurs, nous recommandons que soient créées une plateforme et une base de données uniques des formations disponibles en FWB et accessibles à toutes les structures de conseil en orientation, mais également aux usagers (en les incitant sans doute à demander un conseil d'orientation à partir du répertoire des opérateurs).

À côté de ce répertoire, de cette plateforme et de cette base de données, une information et un accompagnement à l'orientation de qualité accessibles à tous, à tout moment, doivent être garantis. Pour cela, une offre publique au sein des écoles et à destination de tous est donc utile et nécessaire. Elle sera accessible, exhaustive, pluraliste et indépendante. A celle-ci s'ajoute l'offre des pôles académiques, avec leurs spécificités, et l'offre privée nombreuse et variée. Ce qui est certain, c'est que les parents sont en demande d'informations et d'accompagnement, parfois très démunis devant la stagnation, l'incertitude de leur enfant. Il est important de mettre à leur disposition des outils dont ils peuvent se saisir facilement ou d'organiser des séances d'information adaptées, en toute conscience de la grande diversité de profils de familles. En ce qui concerne l'information des parents via l'école, une information claire sur la diversité des parcours possibles et leurs débouchés, sur les filières et les options apparaît indispensable et pertinente dès l'issue de l'enseignement primaire mais également en secondaire, indépendamment des options et filières disponibles au sein de l'établissement scolaire. Mais le plus important, c'est que l'école informe les parents des activités et de toute la dynamique d'orientation organisée au sein de l'établissement, de manière collective et individuelle tout au long de la scolarité. Cela passe certainement par le projet d'établissement et les représentants des parents au conseil de participation, mais également de manière directe lors de séances d'information, de réunions de parents ou toute autre forme de communication directe.

## Conclusion

Jusqu'ici, notre système scolaire n'a pas été efficace en matière d'orientation. Pourquoi ? Nous l'avons dit, l'école, parce qu'elle est un passage obligé pour tous les enfants et adolescents de 5 à 18 ans, constitue un lieu privilégié (mais non exclusif !) d'éducation et d'apprentissage. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les apprentissages à rencontrer sont fixés par les référentiels, ensuite traduits en programmes par les différents réseaux d'enseignement pour inscrire ceux-ci dans une démarche pédagogique propre. Le problème en ce qui concerne l'orientation, c'est que jusqu'ici, ces référentiels ne se préoccupaient absolument pas du lien entre les apprentissages et l'orientation. Tant que l'orientation s'opérait dans une démarche adéquationniste, ils n'avaient d'ailleurs aucune raison de s'en préoccuper puisque cette orientation se pratiquait a posteriori. En fonction d'un certain nombre de critères préétablis, comme les résultats scolaires (mais pas seulement, puisque nous avons pu observer que l'origine sociale pouvait aussi entrer en ligne de compte), un profil était établi, permettant d'assigner au jeune des métiers envisageables, ou au contraire absolument inenvisageables. Ce schéma n'empêchait pas d'organiser des activités de découverte de métiers, mais ces activités étaient, elles aussi, plutôt pensées sous un format adéquationniste (par exemple, il ne s'agissait pas de faire découvrir à des élèves de grécolatines en troisième secondaire une vision à 360° des métiers disponibles en Belgique francophone... Des témoins triés sur le volet ou des activités de découvertes très ciblées en fonction du public d'élèves étaient alors proposés). Nous ne sommes d'ailleurs pas encore totalement sortis de ce schéma, une tension entre le modèle adéquationniste et l'éducation aux choix persistant actuellement. En effet, malgré le développement de l'éducation aux choix, entre « orienter » et apprendre à l'élève à « s'orienter », on n'a pas encore véritablement choisi. Nous restons principalement dans une orientation passive, non concertée, artificielle. Si l'on

voit se développer, grâce à l'action des CPMS et des réseaux d'enseignement (nous avons pu l'observer avec Pascale Prignon, Gengoux Gomez et Pierre Glemot) une approche de l'orientation dès le fondamental et jusqu'à la fin du secondaire axée sur l'orientation aux choix, avec des activités visant à travailler l'estime de soi, la confiance en soi et l'affirmation de soi notamment, nous avons toujours une forme d'orientation très directive et négative : les attestations de réussite avec restriction créent un mécanisme de relégation fort au sein de notre système scolaire. Très régulièrement appliqué sur base des seuls résultats scolaires de l'enfant, sans consultation préalable et sans regard porté sur son projet et ses aspirations, ce mécanisme est vécu très violemment par les élèves et leurs familles lorsqu'ils y sont confrontés de cette manière. Comment relever un élève dont l'estime de soi et la confiance en soi ont très probablement été blessées par le processus de relégation, souvent ni concerté ni mis en perspective ? Quelle motivation un enseignant peut-il insuffler à un élève qui a dû faire un choix par défaut ? Par ailleurs, les élèves relégués ne sont pas les seuls à subir l'orientation passive, par les résultats. De très nombreux élèves, parce qu'ils réussissent dans les cours de la formation commune et dans l'enseignement général, ne sont jamais confrontés à la possibilité « d'apprendre autrement ». Des manières d'apprendre qui, potentiellement, pourraient leur correspondre encore davantage. L'injonction paradoxale faite aux écoles que nous avons évoquée dans notre deuxième chapitre a montré pourquoi certaines d'entre elles avaient des réticences à travailler tôt et en profondeur l'orientation avec leurs élèves. Pourtant, nous avons pu constater combien cette absence d'anticipation pouvait être préjudiciable pour les étudiants, ainsi que pour les finances publiques et celles des familles. Un investissement dans l'orientation en amont permettrait-il des économies en aval, en argent, mais aussi en temps ? Voilà pourquoi, en quelques mots, notre système scolaire n'a pas été bon jusqu'ici en matière d'orientation. Le pacte pour un enseignement d'excellence, à travers les intentions de l'Avis n°3 et les réformes déjà engagées et celles qui doivent encore arriver, a pour ambition de changer la donne. Cela a permis d'intégrer l'approche orientante dans les nouveaux référentiels de compétences et donc de lier, plus que jamais, la démarche d'orientation à la démarche d'apprentissage, faisant d'ailleurs de l'orientation le huitième domaine de compétences (troisième domaine transversal). A cela s'ajoute le portfolio de l'élève, dans lequel celui-ci pourra inscrire son parcours et sa réflexion d'orientation tout au long de sa scolarité. Nous espérons que cela pourra participer à une meilleure prise en compte de ce qui le motive et lui donne goût à réaliser des efforts lors des moments de transition à venir (la détermination de la filière et des options futures, la préparation de son entrée dans le métier, la préparation à ses choix en vue de l'enseignement supérieur, la possibilité d'envisager une réorientation en cours de formation ou en cours de carrière...). Mais cela n'aura de sens que s'il y a une considération réelle pour l'avis du jeune, son projet et les sacrifices qu'il est prêt à consentir pour relever ses défis. Ceux-ci pourront d'ailleurs être très différents d'un élève à l'autre, en fonction de ses besoins et de ses envies, en toute conscience de ses capacités intrinsèques. Gardons à l'esprit que, pour certains élèves, le maintien de la scolarité est un défi en soi. C'est le prix d'une orientation positive. Remettre la motivation et le goût de l'effort au centre du projet d'orientation par l'élève lui-même sont des choses qui se font déjà, en particulier dans des endroits où le décrochage scolaire est important. Nous avons pu observer, avec Vanessa Cacciatore, l'attention portée à ces dimensions dans l'enseignement spécialisé de forme 3. De même, lors d'un groupe de travail consacré par l'UFAPEC à l'enseignement qualifiant en 2013, Etienne Delaissé, alors directeur de l'Institut Saint-Joseph d'Etterbeek, soulignait la nécessité d'inscrire les élèves du qualifiant dans des défis ambitieux pour augmenter leur investissement dans les apprentissages. Gageons que de telles approches pourraient bénéficier à l'ensemble des élèves, car, comme nous l'avons déjà dit, tous subissent, peut-être sans en avoir conscience, l'orientation telle qu'elle se pratique actuellement dans le cadre scolaire.

D'autres réformes attendues dans le cadre du pacte, comme la réforme des CPMS et la réforme de la formation initiale, vont avoir un impact important sur la manière dont, concrètement, l'orientation va pouvoir effectivement être mieux appréhendée qu'aujourd'hui. Si les CPMS n'ont pas la capacité demain de soutenir les écoles en matière d'orientation, nous aurons manqué quelque chose. Si les enseignants ne sont pas informés et outillés pour intégrer l'approche orientante de manière efficiente, riche et pertinente au sein de leurs cours, nous aurons raté une dimension capitale de la dynamique éducative de l'orientation prônée par l'Avis n°3. Mais nous devons être plus vigilants encore en ce qui concerne la dynamique de relégation et le risque de décrochage scolaire. Les modalités de mise en place du certificat de tronc commun (CTC) et les solutions apportées aux élèves en cas d'échec, la

prise en compte de leurs aspirations et de leur motivation à investir telle option dans telle filière vont constituer un nœud important dans la construction d'un parcours d'orientation positif pour chaque élève. De même, la réforme des trois années qui vont suivre le tronc commun, avec, d'une part, la filière métier et, d'autre part, la filière de transition, sera également cruciale pour l'orientation. Si les réformes du pacte pour un enseignement d'excellence permettent de nourrir des espoirs, il ne faut pas se voiler la face. La grande diversité des profils d'élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles ne va pas disparaître avec ces réformes. En effet, avec la disparition de l'enseignement différencié dans les premières années du secondaire et le tronc commun allongé à quinze ans, les enseignants vont devoir composer avec des classes bien plus hétérogènes qu'aujourd'hui, donc avec des élèves ayant des projets et des aspirations certainement beaucoup plus variés également. Si nous y sommes favorables et que nous ne doutons pas que cela soit possible ; toute notre inquiétude est de savoir comment cela va pouvoir s'inscrire positivement dans la grande diversité des établissements scolaires qui existent aujourd'hui en Fédération Wallonie-Bruxelles. Va-t-on assister à l'apparition ou au renforcement d'autres mécanismes de relégation, entre établissements par exemple ? Par ailleurs, les enseignants seront-ils accompagnés dans cette dynamique nouvelle ? Et avec quels moyens ? Si la révision des référentiels et la réforme des formations initiale et continuée devront aider à inscrire l'approche éducative de l'orientation dans la culture scolaire et sur le terrain des écoles, il est évident que cela ne fera pas tout. Rendre l'orientation positive demande un changement de posture, une nouvelle vision de l'esprit, de la part des différents acteurs de l'école et de l'orientation (et donc des parents également). S'arrêter sur le projet de chaque élève nécessite du temps et de la coordination. Dans la durée, mais aussi de manière ponctuelle. Pour que cela soit efficient, il faut un mécanisme structuré et systématique qui ne repose pas uniquement sur les épaules des enseignants et des directions. C'est à ces conditions que notre système pourra s'améliorer en proposant à chacun d'être acteur de son orientation et permettant de faire des choix réfléchis et positifs tout au long du parcours de formation et tout au long de la vie.

## Patrick Lenaerts, Directeur-adjoint au SeGEC

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) en Communautés française et germanophone de Belgique a pour objectif d'aider les Pouvoirs organisateurs (PO) et les établissements scolaires qu'il fédère à remplir leur mission de service public fonctionnel en matière d'éducation et d'enseignement ; ceci dans le respect du projet éducatif de l'enseignement catholique tel que défini dans le document Mission de l'Ecole chrétienne. Reconnu par les autorités publiques comme organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement catholique, le SeGEC est organisé sous la forme d'Association sans but lucratif (ASBL).



Le SeGEC remplit quatre grandes missions :

1° L'animation et la promotion du projet spécifique de l'enseignement catholique : il coordonne la réflexion sur le sens de ce projet éducatif et accompagne les Pouvoirs organisateurs dans la recherche de cohérence entre le projet éducatif de l'enseignement catholique, celui de chaque école et l'action au quotidien ;

2° La représentation : il est le porte-parole des 800 Pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre confessionnel. Il les représente lors de négociations avec les gouvernements et les partis politiques; il participe aux concertations entre le Gouvernement de la Communauté française et tous les organes de représentation et de coordination; il intervient d'initiative ou à la demande auprès des autorités publiques, des organisations sociales ou instances privées; il représente ses membres dans le secteur non marchand ;

3° L'organisation de services : il propose des services de coordination pédagogique, administrative et de planification de l'offre d'enseignement. Il propose entre autres l'analyse des dispositions légales et réglementaires ainsi que des outils facilitant leur mise en œuvre, des publications régulières, des

sessions d'information et de formation. Il propose également aux responsables d'établissements une aide en matière de gestion financière et des bâtiments ;

4° La contribution à l'amélioration de la qualité de l'enseignement : il entend pleinement jouer son rôle dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence en contribuant activement à l'amélioration de la qualité de l'enseignement prodigué. Une mission que le SeGEC a mis un point d'honneur à remplir de tout temps via toute une série de formations, de l'accompagnement, des services pédagogiques, la création de logiciels et bien d'autres encore. Dans un souci de meilleure cohérence, cette mission est désormais inscrite dans nos statuts.

Ce soir, l'exposé que j'ai choisi de vous présenter est intitulé « Faire du qualifiant une filière d'excellence ». D'ailleurs, je tiens à préciser que je ne me suis pas concerté avec Bernard Hubien, au-delà du slogan et des représentations. Je vais essayer simplement d'apporter un certain nombre d'éléments en vue d'essayer de construire un possible discours commun entre tous. Pourquoi est-ce que je dis au-delà du slogan ? À chaque campagne, on dit qu'on va faire de l'enseignement qualifiant une filière d'excellence. Maintenant c'est déjà l'enseignement qualifiant et puis, on attend et on est confronté à des gens qui disent que rien n'est fait. Moi, je vais quand même essayer de montrer aussi tout ce qui est fait depuis des années au-delà des représentations, parce qu'aussi un certain nombre de choses qu'on continue à dire.

Dans le cadre de mes fonctions, je rencontre une série d'acteurs qui ne veulent pas d'un enseignement qualifiant quand ils y étaient, mais l'enseignement qualifiant a fait des choses. Et je crois aussi, comme Bernard, comme Madame Saoudi, qu'il faut que nous parlions aujourd'hui de l'enseignement qualifiant et en parler de manière positive. Ce n'est pas uniquement en posant des constats que nous allons penser faire l'enseignement qualifiant une filière d'excellence.

Quelques précautions oratoires, tout d'abord.

D'abord, le niveau de la formation de chacun est différent.

Pour appréhender les pistes que je vais esquisser, il faut que nous soyons tous au même niveau d'information pour pouvoir discuter des mêmes choses.

Les enjeux sont multiples et de nature très différente pour chacun des acteurs. Le pouvoir organisateur et puis pour nous les directions des équipes, les élèves, les partenaires sociaux et des partis politiques. Nous avons des enjeux différents sur ces questions-là. Les informations et les réflexions que nous avons, elles sont aussi données à l'instant T c'est-à-dire là aujourd'hui.

Par exemple, par rapport à des éléments et des questions qui ont été évoquées, les choses ont déjà bougé, des choses ont déjà été faites.

Je viens de l'enseignement catholique, mais je vous rassure tout de suite, je ne vais pas situer mon propos uniquement au niveau de l'enseignement catholique. Ainsi, je vais vous livrer des éléments de contextes pour pouvoir l'expliquer et puis essayer quelques pistes de réflexions.

Parmi les éléments de contextes, hier, aujourd'hui et demain, faudra-t-il attendre la mise en œuvre du tronc commun jusqu'à 15 ans pour pouvoir l'enseignement qualifiant évoluer ?

Je rappelle qu'en 2004, il y avait déjà un contrat pour l'école pour lequel on s'est dit qu'il faut améliorer l'équipement, il faut penser à la modernisation et aussi aux stages.

Qu'a-t-on fait depuis ? Il y a des centres de technologie à l'essai qui ont été mis en place au sein desquels ces 5 dernières années, 40 millions d'euros ont été investis ce qui est significatif au niveau de l'équipement.

Est-ce que vous savez que la formation générale dans l'enseignement qualifiant a été revue ?

Dans certaines branches, certaines options, on a doublé le nombre de sciences, on a donc diminué la part de formation fonctionnelle pour augmenter la formation générale commune.

Pourquoi ? Parce que on sait que les jeunes ne feront pas qu'un seul métier dans leur vie. Ils ne le font pas uniquement pour des raisons socio-communes, moi, je pense qu'il y a un autre point qui est évoqué.

Les jeunes n'ont plus le même rapport au travail que nous et nous devons le prendre en considération. Voyez dans votre entourage des gens qui ont fait des études et qui du jour au lendemain ne font pas ça. Nous devons prendre ça en considération.

On a réécrit tous les différentiels de formation générale commune pour hausser le niveau.

Le Service francophone technique et de qualification, office de formation en alternance, cadre francophone de certification constituent trois dispositifs qui encadrent en partie l'enseignement qualifiant et qu'il serait certainement opportun d'évaluer, en cherchant également du financement du côté européen.

Concernant l'alternance et l'enseignement qualifiant, je considère que l'école a répondu à la commande sociale qui lui a été faite.

Aujourd'hui, on demande à l'enseignement en alternance d'évoluer vers autre chose et c'est compliqué dans certains CEFA.

Le parcours d'enseignement d'excellence représente une vraie plus-value car ce ne sont pas moins de 2600 établissements, tous niveaux confondus qui ont édifié un contrat d'objectifs.

Abordons une fois la question des périmètres de chacun sereinement.

Devons continuer à multiplier les 7ème ? C'est une vraie question. Une des stratégies du pacte a consisté à organiser le parcours de l'enseignement qualifiant sur 3 années avec une partie de modularisation, avec un passage automatique entre la 5ème et la 6ème année avec l'obligation de stage. Je veux dire qu'il va y avoir un pilotage de l'enseignement qualifiant.

Renforcer les synergies enseignement -formation -emploi, j'ai envie de dire que c'est le point faible et je pense que nous ne formons rien sur cette législature-ci autour des conclusions du rapport d'un PE.

L'optimisation de l'offre permet des nouvelles procédures programmées, toujours l'initiative de la part des écoles mais au regard d'un médiateur. Il y a un merveilleux outil d'aide à la décision qui est à disposition des écoles qui leur donne le nombre d'élèves dans l'option qu'ils veulent programmer, qui leur donnent des indications sur des métiers en fonction critique, toute une série d'éléments qui doivent leur permettent de programmer. Il y a un renforcement des bassins.

il existe toute une série d'options qui sont peu peuplées mais il ne faut pas fermer puisque ce sont des métiers en pénurie.

L'après tronc commun, constitue une urgence à traiter et les options ne doivent plus être qualifiantes, mais peut être qu'elles doivent être dans la transition. Je n'ai pas la réponse.

L'alternance est un outil pédagogique et ne doit pas être une filière., la possibilité de l'alternance doit être offerte à tous dans la filière qualifiante.

Il faut une évaluation et probablement un réajustement.

Demeure la question d'une simplification. .

En guise de conclusion, je dirais que peut-être nous devrions réaliser un pacte pour l'enseignement et les formations professionnelles dans lesquelles nous construirions une vision, des objectifs et un plan d'actions partagées dans les missions de chacun des opérateurs.

Ce pacte devrait, à mon sens, au niveau politique, être partagé, donc construit, par tous les partis démocratiques qu'ils soient ou non au gouvernement puisqu' il faudra le faire vivre bien évidemment au-delà d'une législature. Ceci constitue un enjeu non négligeable.

## Gauthier De Vos, Conseiller Emploi-Formation-Enseignement et Embuild Wallonie



Avant d'entrer dans le vif du sujet avec cet exposé, je vais brièvement vous présenter Embuild Wallonie, dont je suis le représentant dans le cadre de ce colloque.

Embuild, anciennement la Confédération Construction Wallonne (aile wallonne de la Confédération Construction), Embuild assure, en Wallonie et pour les matières régionalisées, les missions générales de représentation et de défense des intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics.

Spécialisée dans de nombreux domaines, elle offre, à ses 5000 affiliés, aides et informations dans les matières régionalisées. Les questions environnementales et énergétiques, le dumping social, l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, les droits de succession et l'enregistrement, les aides à l'expansion économique, les primes à l'emploi, la formation, les clauses sociales, la labellisation des entreprises et des bâtiments, l'exportation, ... font partie des thèmes traités quotidiennement par Embuild.

Afin de répondre aux besoins très spécifiques des entreprises de la construction et pour être à même de devancer l'évolution rapide des réglementations et surtout d'aider les entrepreneurs face à ces enjeux importants, Embuild dispose de plusieurs cellules spécialisées mises en place avec le soutien du Gouvernement wallon et accessibles à tout entrepreneur affilié (emploi-formation, clauses sociales, énergie, environnement, réutilisation et valorisation des déchets, technique).

Je commencerais cet exposé par un élément capital : l'entreprise aujourd'hui doit être partenaire de l'enseignement ; elle ne doit pas dicter ce choix, mais elle doit être son partenaire au jour le jour dans le parcours.

En ce qui concerne la table des matières de cet exposé, nous effectuerons, d'abord, un petit point de contexte parce que c'est ce contexte que l'entreprise qui pousse aujourd'hui de l'enseignement et puis trois grands défis et enfin des pistes de travail.

Quelques chiffres clés tout d'abord.

Ce n'est un secret pour personne : en Wallonie, 6000 à 7000 postes vacants ; d'ici 5 ans, 30000 nouvelles personnes à insérer dans le secteur ; au niveau national, 100000 personnes dans le secteur et parmi la liste des métiers en pénurie (141), 25% des métiers en pénurie sont représentés par le secteur de la construction.

Le secteur de la construction n'est pas uniquement un secteur marchand, c'est aussi un secteur social, avec la question politique de la crise climatique.

Les objectifs européens en termes de PEB, je vous laisse croire qu'on en est encore très loin aujourd'hui. Malheureusement, et on devrait tripler le rythme de rénovation énergétique. Il y a vraiment une nécessité d'orienter, à construire de nouveaux parcours autour des métiers de la construction.

Nous sommes à -15% de population dans la filière ces 5 dernières années.

Le premier défi consiste à déconstruire les clichés aujourd'hui sur les métiers ; briser l'image de filière de relégation des filières qualifiantes est très important aujourd'hui.

Les écoles, qui n'organisent que du général, sont bien souvent un peu frileuses pour parler de l'enseignement qualifiant et ça, aujourd'hui, c'est clairement dommage et ça pourrait être amélioré.

On voit une filière de relégation.

Seuls 45% des élèves dans le qualifiant sont encore à l'heure dans leur parcours et donc n'ont pas de retard. Et dans l'alternance, c'est 15% des élèves qui sont à l'heure dans leur parcours et qui n'ont pas doublé auparavant. C'est une succession d'échecs.

Le deuxième défi consiste à adapter les formations aux évolutions du monde du travail.

On a un peu évoqué le SFMQ, aujourd'hui, sur les profils SFMQ, 84% en tous cas ont plus de 14 ans dans l'entièreté de l'enseignement qualifiant. C'est un vrai défi aujourd'hui, parce que les métiers évoluent tous les jours. La pratique du métier évolue. Et fondamentalement, c'est super important de pouvoir ramener ces évolutions pour l'enseignement qualifiant, notamment, pour répondre à ses besoins de réévaluer l'image qu'on se fait des métiers professionnels.

Permettre aux écoles de disposer de l'équipement nécessaire avec un soutien au secteur des partenaires sociaux, du tissu économique local ; allonger les périodes de stage aussi peut-être que les adapter dans le secteur, envoyer un couvreur en entreprise dans le mois de janvier ça n'a pas beaucoup de sens ; lutter contre le décrochage particulièrement dans le cas de l'alternance en les accompagnant au jour le jour en essayant de voir dès qu'il y a des difficultés même au sein de l'entreprise, pour l'élève.

Il existe des entreprises qui sont des modèles de centre d'accueil pour l'élève mais il y a aussi de très bonnes et il faut pouvoir détecter les problèmes assez tôt pour ne pas les perdre. Et enfin, établir des collaborations uniques avec le tissu économique local et le secteur qui peut amener beaucoup de choses aux écoles.

Nous avons développé un projet sectoriel qui, chaque année, pour plus d'une quinzaine d'écoles, permet d'avoir un financement complémentaire des écoles qui souhaitent être présentes à un projet pédagogique innovant dans un secteur comme la construction, dans une logique de partenariat

Le troisième défi consiste à soutenir la transition vers le secteur.

La Belgique francophone n'est pas le meilleur élève en termes de transition vers l'emploi quand on sort du qualifiant et c'est un défi qui est lié aussi aux deux précédents mais il est important d'accompagner ces jeunes en fin de parcours de l'enseignement.

La recommandation que je me risquerais à faire, aujourd'hui, c'est de transmettre les données entre l'enseignement et les opérateurs d'emploi pour permettre de ne pas perdre de tous ces jeunes dans des parcours où on les retrouve 2-3 ans plus tard, non plus au Forem mais comme demandeurs d'emploi, dans des réalités sociales, sans doute, très dures.

Je me permets de livrer quelques pistes d'avenir en essayant d'être plus positif.

-renforcer les liens au niveau communautaire et régional en développant des dynamiques entre secteur et réseaux: arriver à avoir des interlocuteurs au niveau des réseaux, transmettre l'information, transmettre les projets qui sont organisés, dynamiser cette organisation.

-intégrer les entreprises au sein du parcours formatif des élèves notamment via l'évaluation en entreprise via des stages plus longs, mieux pensés, via l'alternance aussi qui est pour nous, quand même une filière d'excellence déjà aujourd'hui.

-consolider les dynamiques locales, notamment via les Instances Bassins.

-avoir des objectifs communs et définir aujourd'hui pour, durant la prochaine législature et les années suivantes, pouvoir développer avec une usine commune.

Ceci conclut la présentation.

Je finis toujours par une petite citation de Nicolas Boileau : « *Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent, Ouvrier estimé dans un art nécessaire* ». Et je me permets d'insister sur le dernier mot « un art nécessaire », tant, aujourd'hui, la construction est plus que jamais nécessaire pour nos enjeux climatiques.

## Conclusions, par Joëlle Maison, députée au Parlement bruxellois

Il existe de nombreux points communs entre vos interventions ; il y en a quatre.

Je voudrais d'abord parler des enseignants. Vous êtes nombreux à en avoir parlé. Et c'est vrai que pour moi, le premier facteur, la première chose à laquelle il faut s'atteler ici collectivement, c'est la lutte contre la pénurie d'enseignants. Parce que une pénurie de directeurs d'école, on le dit pas assez souvent, mais c'est un très gros problème. On sait aussi le statut des directeurs du fondamental, j'ai pu au cours d'un certain moment de ma carrière, apprécier la charge de travail des directeurs du fondamental et, elle est abyssale. On a soutenu des filles de PAC depuis le à l'opposition à la majorité des réformes issues du PAC, on les a soutenues. On s'est bien rendu compte de l'enjeu. Mais il y a de notre point de vue un défaut, un pécher originel, j'ai envie de dire, c'est que on a entrepris une réforme un peu sur du sable, on a gardé le statut du personnel enseignant dans son état actuel, c'est-à-dire pas très différent, avec des de 94, de 93 et un autre de 64 ou 65. Avec des hérésies, avec des impossibilités de conserver son ancienneté statutaire en passant d'un réseau à l'autre. Avec finalement des perspectives de carrière qui sont limitées, soit qu'on devient directeur, soit on poursuit comme enseignant toute sa vie et plutôt dans la même école.



Quel jeune aujourd'hui a envie de se dire « *tu sais, tu vas devenir enseignant, c'est super chouette d'être enseignant ; tu vas transmettre. C'est le plus beau métier transmettre. Tu vas transmettre mais tu vas commencer à 23, 24, 25 ans et puis jusqu'à 67 ans, tu vas rester dans ta classe et finalement tu ne vas pas bouger mais tu vas transmettre, tu vas avoir plein d'élèves différents.* »

Qui est encore stimulé par ça ?

J'ai envie de dire que ce n'est pas très sexy. On parlait du désir, pas grand monde, pas beaucoup de jeunes ont envie, aujourd'hui, de s'engager dans ces circonstances. Je pense et vous en avez parlé, les carriéristes, la mobilité entre profs, la possibilité de changer finalement, de passer de l'enseignant tout en ayant les titres et en parallèle en se formant au titre mais je crois que c'est crucial, parce que finalement un enseignant est capable de tout.

Je vais prendre un élément de discours de chacun, de partir de vos interventions respectives pour en tirer une réflexion.

Monsieur Remels, vous avez dit notamment qu'il fallait éduquer à l'orientation évidemment, et singulièrement, au début, en première secondaire, en deuxième secondaire.

Pourquoi pas en primaire ? Lorsque j'exerçais la fonction d'échevine, j'ai fait des expériences assez intéressantes en amenant des élèves de 5ème et de 6ème primaire à l'EFP, en menuiserie, en jardinage, en boucherie, en chocolaterie, les parents n'étaient pas hyper contents de mes initiatives parfois en disant quand tu amènes des élèves de 10 ans, 11 ans dans des ateliers de menuiserie.

Je crois que c'est quelque chose de très important de pouvoir, dès l'école primaire, montrer tous ces mondes qui sortent en fait du monde traditionnel de l'école primaire, qui sont un peu sanctuarisés, qui ne sont pas ouverts.

Apprendre les maths ou les périmètres ou le système métrique en utilisant des choses très concrètes à l'EFP, avoir des échanges avec les apprenants de l'EFP, et revenir en classe avec quelque chose qu'on a construit, je crois que c'est une très bonne éducation à l'orientation.

Et donc, on ne devrait pas uniquement se cantonner au secondaire quand on parle de l'orientation.

Monsieur Lenaerts, vous parlez également de toute la question hyper délicate et pas du tout rencontrée finalement de l'écart entre notre système, notre arsenal, l'initiative et la réalité très concrète déjà très précarisée en général et à fortiori, paradoxe dans le qualifiant où c'est plus cher et souvent là où les gens sont les moins dotés financièrement.

Une perspective existe, à savoir la réforme du qualifiant qui est en cours, qui est en négociation aujourd'hui.

J'ai envie de rappeler que notre enseignement est quand même un des enseignements les mieux financés par rapport à ce qu'on pourrait croire, c'est vrai que dans le qualifiant, il y a 416 options différentes, c'est vrai qu'il y a une concurrence énorme entre réseaux et une concurrence géographique et une concurrence entre périmètres et donc, il faudra vraiment s'atteler que pour un jour, les réseaux chacun un peu au cœur des dispositifs.

Personnellement, je ne trouve pas normal qu'on investisse moins dans l'enseignement fondamental que dans l'enseignement secondaire. Cela tend à s'équilibrer ces derniers temps, et je crois qu'on est un des seuls pays d'Europe à avoir un tel fonctionnement : l'enseignement fondamental porte bien son nom, il est fondamental, il est essentiel et c'est là aussi qu'il faut mettre me semble-t-il le plus d'énergie et d'argent.

Madame Saoudi, je voulais vous demander ce que vous pensiez de cette initiative en France de consacrer finalement 1/2 jour par semaine, en classe, consacrée à l'orientation. Mais je songe aussi aux défis des talents, par exemple, ce qui se fait à l'EFP et que je trouve génial. Le défi des talents, ce sont des élèves de 3ème secondaire qui viennent à l'EFP et qui sont soumis à certains nombres de défis : réparer une chaudière, préparer une mousse au chocolat, etc.

Il y a une sorte de challenge qui se fait entre eux et c'est une manière évidemment de leurs montrer mais aussi des métiers techniques, technologiques et de leur donner envie et de susciter chez eux le désir.

Pourquoi ne pas consacrer 1/2 jour par semaine, au-delà des objectifs du pacte qui comporte dans un des secteurs donnés à l'apprentissage et de l'éducation, vers l'orientation et l'esprit critique.

Monsieur Hubien, changer les mots, je trouve ça important.

Chez Défi, on est très attentif à l'usage du mot, de la langue française, etc. Vous avez parlé de la filière métier en lieu et place dans l'enseignement qualifiant, pourquoi pas.

J'ai aussi envie de parler, hier je me suis rendue dans une école spécialisée. Ils sont assez tristes d'être passés de enseignement spécial auparavant enseignement spécialisé aujourd'hui, c'est assez pour eux. Ils le ressentent comme tel. C'est assez stigmatisant.

Et eux, ils aimeraient qu'on les appelle « enseignement extraordinaire ». Comme on a le Festival, qui serait opposé à l'enseignement ordinaire. Je lui ai répondu que peut-être l'enseignement ordinaire serait un peu stigmatisé par le terme « ordinaire ». Je voulais faire référence à Alain qui est linguiste, et qui a dit notamment ce que les mots manquent aux élèves, c'est le sens qu'il tente de donner à la chose qui s'obscurcit. J'avais envie de dire ça parce que je crois que les mots sont importants et d'ailleurs ce linguiste a créé, a mis en lumière le manque de mots. Singulièrement dans les milieux précarisés, le manque de mots et la violence chez les enfants. C'est important de retrouver le sens des mots.

Monsieur Henaerts, vous avez parlé d'effectivement tous les partis disent qu'il faut sortir un peu des slogans. Il se fait que le PAC, c'est vrai que tous les partis, on a tous scandé de faire du qualifiant une filière d'excellence.

Vous aviez dit il faut décloisonner les périmètres. Je suis entièrement d'accord avec vous. Il faut définir, redéfinir les périmètres, ce n'est pas la même chose-il s'agit d'une des recommandations les plus prégnantes des commissions mixtes Parlement/Citoyens au Parlement- c'était déterminer ces périmètres, de faire en sorte que finalement un jeune qui a choisi la filière d'alternance organisée par les Régions ou la COCOF, puisse passer aussi d'un dispositif à un autre et outre son certificat de qualification puisse avoir accès à un CESS ou en ce qui en tiendrait lieu dans l'hypothèse d'une uniformisation dans le pacte.

Il est important de ne pas avoir des institutions qui se font concurrence comme c'est le cas aujourd'hui.

Monsieur Devos, je termine avec vous, vous avez parlé de la lutte contre les décrochages. Effectivement, la lutte contre le décrochage est essentielle et est un enjeu crucial tout comme la lutte contre la pénurie d'enseignants.

Par rapport à ce dont je venais de parler donc des périmètres, je ne suis pas la représentante de l'EFPP, mais c'est vrai que je ne peux que constater qu'on a peut-être mis en lumière la mauvaise réputation du qualifiant, et c'est vrai que parmi, dans les secteurs, on dit souvent que les élèves qui sortent du qualifiant ne sont pas tout à fait initiés, ils ont peut-être une meilleure formation théorique on va dire, et qu'en tous cas, quand on sort de l'EFPP par exemple, d'abord, il y a tout l'employabilité intéressant.

Je crois que les secteurs aussi ont l'impression que les apprentis sont mieux formés, disons les choses comme elles sont.

Comment faire en sorte que l'on puisse atteindre ces objectifs dans le qualifiant avec les défauts que l'on connaît bien, notamment en matière de matériel, d'équipements, de formation des professeurs, j'imagine que Madame Désir et s'attacheront à cet important chantier dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Pour conclure ma conclusion, nous partageons tous et toutes chez Défi c'est de faire l'école, de l'enseignement en général, un ascenseur social.

C'est-à-dire que peu importe le milieu d'où on vient, finalement, toutes et tous, chacun et chacune devrait pouvoir avoir les mêmes chances. un élève dont les deux parents sont ouvriers, viennent d'un autre milieu très précarisé, a évidemment le droit et on doit toutes et tous mettre toutes nos énergies pour qu'il puisse s'il le souhaite faire des études et un métier de médecine ou d'ingénieur.

Mais j'ai aussi envie de dire qu'il y a un deuxième enjeu qui me semble également important c'est que les enfants qui viennent de milieu plus aisé, de classe moyenne, de famille bourgeoise, de gens qui ont les moyens, qui sont des indépendants intellectuels, ces élèves-là cessent de se dire qu'ils sont naturellement conduits à aller à l'université. Je crois que c'est un autre enjeu dont on parle moins souvent.

Ce qui est très important aujourd'hui, c'est de pouvoir se dire, en tant que parents, en tant qu'élève, et en tant que responsable chacun à notre niveau, qu'on n'est pas obligé même si nos deux parents ont fait l'université ou si cela nous paraît être le Graal, et qu'il y a aussi d'autres choses aussi que l'université dans la vie.

Je considère que c'est un enjeu important et qui sera sans doute rencontré en tous cas je l'espère par la réhabilitation de la filière dite qualifiante un de ces métiers techniques et technologiques

## Les recommandations du CEG pour faire de l'enseignement qualifiant, un enseignement d'excellence

**En premier lieu, le CEG plaide pour l'établissement d'un pacte entre les entités.** Cela permettrait de développer une vision commune de la formation en alternance et de l'enseignement qualifiant avec des objectifs et des indicateurs de qualité communs. Nous demandons la tenue d'une conférence interministérielle intra-francophone tous les 3 mois pour faire le point sur les avancées de ce pacte pour le qualifiant.

**En second lieu, le CEG plaide pour le renforcement de l'attractivité de la filière qualifiante.** Une amélioration de l'information et surtout de l'orientation permettrait d'attirer plus d'élèves et d'augmenter les inscriptions dans les filières qualifiantes.

**En troisième lieu, le CEG plaide en faveur d'une association des acteurs de terrain dans l'élaboration des options du qualifiant mais également des référentiels.** Avec des options tenant compte des besoins actuels et futurs du marché du travail, une attention particulière à ce que les futures options programmées mènent à un métier sur le marché du travail et l'élaboration des référentiels et des programmes avec le concours des acteurs de terrain (partenaires sociaux) afin de répondre au plus près des attentes du monde professionnel.

**En quatrième lieu, le CEG plaide en faveur de la promotion de l'alternance dans le plus d'options possibles, avec davantage de stages et de formations pratiques** et une réelle concertation avec les secteurs pour la mise en place des nouveaux référentiels pour y développer la culture du stage, de l'immersion, etc. En effet, actuellement en FWB, seuls 38 % des établissements dans le qualifiant permettent de faire soit l'enseignement de plein exercice soit l'alternance.

**En cinquième lieu, le CEG plaide en faveur d'un plébiscite des carrières mixtes dans la filière qualifiante** en engageant des personnes du métier pour enseigner aux jeunes leur expérience.

**En sixième lieu, le CEG plaide en faveur d'une amélioration de la transition des études vers l'emploi.** Pour ce faire, il faut préparer au mieux les élèves à s'insérer dans le monde professionnel, développer des salons de l'emploi où des entreprises recrutent des élèves en dernière année de l'enseignement qualifiant et développer les compétences comportementales et de savoir-être dans le milieu du travail chez les élèves.

**En dernier lieu, le CEG plaide en faveur d'une réduction du coût des options qualifiantes pour les familles.** La rentrée scolaire dans une filière qualifiante peut parfois coûter jusqu'à 1000 € pour une famille.





